

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2016



AURES Technologies

24 bis rue Léonard de Vinci, CS 20622, Lisses, 91027 EVRY CEDEX, France | T +33 (0)1 69 11 16 60 | www.aures.com

SA au capital de 1 000 000 € | RCS : Evry B 352 310 767 | Code APE : 4652Z | SIRET : 352 310 767 00046

Numéro d'identification intracommunautaire : FR 40 352 310 767

SOMMAIRE

- ▶ Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte en date du 20 juin 2017 (Rapport de gestion)

LE GROUPE

Evènements marquants de l'exercice & perspectives 2017	2
Risques financiers.....	4
Activité Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2016	7

AURES TECHNOLOGIES EN BOURSE

Capital social.....	10
Rachats d'actions par la société	14
Actionnariat des salariés	15

LA SOCIETE AURES TECHNOLOGIES

Les dirigeants de la Société	16
Proposition d'affectation des résultats	22
Autres propositions	24

- ▶ Rapport sur les informations conséquences sociales, environnementales et sociétales (RSE)

- ▶ Rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques (article L.225-37 du Code de Commerce)

- ▶ Comptes consolidés

Principes et méthodes comptables.....	63
Périmètre de consolidation.....	70
Notes sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.....	72
Autres informations	85

▶ Comptes annuels

Notes sur le bilan.....	97
Notes sur le compte de résultat.....	105
Autres informations	108
Tableau de flux de trésorerie	112
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	113

▶ Déclaration du responsable du rapport financier annuel

▶ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

▶ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

▶ Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

▶ Rapport des commissaires aux comptes, établi en l'application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 20 JUIN 2017

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en ASSEMBLEE GENERALE MIXTE conformément à la Loi et aux statuts de notre Société, pour vous exposer d'une part l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les résultats de cette activité, les progrès réalisés et les difficultés rencontrées et nos perspectives d'avenir et pour soumettre d'autre part à votre approbation les comptes consolidés et les comptes annuels de cet exercice (compte de résultat, bilan et annexe) ainsi que l'affectation des résultats qui ressortent des comptes que vous aurez à approuver.

■ LE GROUPE

Créé en 1989 et coté sur Euronext depuis 1999, AURES est constructeur de matériels et terminaux point de vente et périphériques associés. Ces équipements (EPOS hardware) sont des systèmes ouverts à architecture PC destinés à la gestion et l'encaissement dans les magasins spécialisés - alimentaires et non alimentaires -, la grande distribution ou encore l'hôtellerie-restauration - et tous les points de vente et de service (POS), quelle que soit leur taille ou leur secteur.

Avec un chiffre d'affaires consolidé qui s'établit à 76,2 m€ pour 2016, le Groupe AURES possède une présence mondiale, avec un siège en France, des filiales au Royaume-Uni, en Allemagne, en Australie et aux USA, ainsi qu'un réseau de partenaires, distributeurs et revendeurs implantés dans plus de 50 autres pays.

1. Evènements marquants de l'exercice

En ce qui concerne l'activité du Groupe, les événements marquants sont le recul de l'activité aux Etats Unis et l'évolution du marché des changes.

L'euro s'est renforcé par rapport à la livre sterling (-11,9% de variation sur le taux de change moyen sterling/euro par rapport à l'exercice 2015) et au dollar américain ; le renforcement étant plus marqué après le vote en faveur d'une sortie de l'Union Européenne « Brexit » au Royaume Uni le 23 juin 2016.

La filiale présente au Royaume-Uni contribue, sur l'exercice 2016, à hauteur de 21,7 m€ au chiffre d'affaires du groupe. A ce stade, il est trop tôt pour déterminer si la décision exprimée lors du référendum britannique aura des conséquences financières et/ou en termes d'activité significatives pour le groupe.

Au niveau de son développement, les événements marquants sont les suivants :

Division du nominal

Conformément à l'adoption de la résolution correspondante lors de l'Assemblée Générale tenue le 16 juin 2016, le Conseil d'administration tenu à l'issue de ladite assemblée, a décidé de procéder, le 1^{er} juillet 2016, à la division par 4 du nominal de l'action AURES TECHNOLOGIES, qui a ainsi été ramené de 1 € à 0,25 €.

En conséquence, il a été procédé à l'échange de chacune des actions de 1 € de nominal contre 4 actions nouvelles de 0,25 € de nominal et de même jouissance.

Le nombre d'actions composant le capital a ainsi été multiplié par 4 et porté à 4 000 000.

Il est précisé qu'un droit de vote double a été attribué, dès leur émission, aux actions nominatives de 0,25 euro provenant de la division des actions nominatives de 1 euro bénéficiant d'un droit de vote double.

Attributions gratuites d'actions

Le Conseil d'administration du 21 octobre 2016 a décidé, en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2016, l'attribution gratuite d'un nombre total maximum de 8 000 actions à deux salariés. L'attribution définitive interviendra le 21 octobre 2017, sous réserve du respect de conditions de performance et d'une condition de présence.

Les actions gratuitement attribuées aux bénéficiaires seront des actions ordinaires existantes. Elles seront ensuite soumises à une période de conservation d'un an, expirant le 20 octobre 2018.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du même jour a décidé, en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2016, l'attribution gratuite d'un nombre total maximum de 6 533 actions à 31 salariés, sans condition de performance.

L'attribution définitive interviendra le 21 octobre 2017, sous réserve du respect d'une condition de présence.

Les actions gratuitement attribuées aux bénéficiaires seront des actions ordinaires existantes. Elles seront ensuite soumises à une période de conservation d'un an, expirant le 20 octobre 2018.

Transfert de siège social

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 28 novembre 2016, a décidé de transférer le siège social de la Société, à effet au 1^{er} janvier 2017, de l'adresse suivante : 32 rue du Bois Chaland – 91 090 LISSES, à l'adresse suivante : ZAC des Folies, 24 bis rue Léonard de Vinci- 91 090 LISSES.

Changement de dénomination sociale

Il convient par ailleurs de noter le changement de dénomination sociale des sociétés américaine et australienne (ex J2) qui s'appellent désormais AURES comme les autres entités opérationnelles du Groupe.

Il n'existe aucun autre fait caractéristique de l'exercice ayant une incidence comptable ou qui empêcherait la comparaison des postes du bilan et compte de résultat d'un exercice sur l'autre.

2. Perspectives 2017

Depuis plus de deux ans, le Groupe AURES a mis en place des équipes commerciales orientées vers les clients grands comptes.

L'exercice 2017 devrait commencer à enregistrer les effets de cette stratégie par la signature de contrats significatifs.

L'ambition du Groupe pour l'année 2017 sera de renouer avec la croissance du chiffre d'affaires.

3. Evénements postérieurs à la clôture

En date du 17 janvier 2017, la société a eu connaissance du jugement rendu par la Cour d'Appel de Paris dans le cadre du litige qui l'oppose à un ancien dirigeant.

En date du 21 mars 2017, la Société a eu connaissance d'un pourvoi en Cassation de la part de l'ancien dirigeant.

Les conséquences financières de cette décision sont décrites dans l'annexe des comptes consolidés au paragraphe 4.10.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2016 et la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration le 26 avril 2017.

4. Risques financiers

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Risque de change

Le Groupe AURES est confronté à deux types de risque de change:

- un risque de change qui résulte de la conversion dans ses états financiers des comptes de ses filiales étrangères (Grande Bretagne, Australie et Etats Unis),
- un risque de change sur transactions, qui provient des opérations commerciales et financières effectuées dans des devises différentes de l'euro, qui est la devise de référence du groupe.

Suite à l'opération d'acquisition du groupe J2 Retail Systems Technology Limited en 2013, la société bénéficie d'une couverture naturelle sur une partie de ses approvisionnements en marchandises.

Le risque de change sur transactions fait l'objet de couvertures afin de protéger le résultat du groupe contre des variations défavorables des cours des monnaies étrangères contre euro. Ces couvertures sont cependant flexibles et mises en place progressivement, afin de pouvoir profiter également en partie des évolutions favorables.

Au 31 décembre 2016, l'encours des contrats de change à terme souscrits s'élève à 1 979 K\$ dont 1 301 K\$ sont affectés à des dettes comptabilisées.

Le référendum, qui s'est tenu au Royaume Uni le 23 juin 2016 et a vu une majorité de votants se prononcer en faveur d'une sortie de l'Union Européenne (le « Brexit »), pourrait contribuer à l'instabilité des marchés financiers et des marchés des changes internationaux, notamment avec une volatilité accrue de la livre sterling ou de l'euro.

Le Groupe ne peut anticiper, les éventuelles incidences défavorables sur son activité, sa situation financière ou ses résultats de cette décision.

Risque de crédit

Le Groupe AURES apporte une attention particulière au recouvrement de ses créances.

Chaque société du groupe possède un service propre qui assure le traitement des opérations de relance et de recouvrement.

Des mécanismes de couverture (assurance-crédit, lettres de crédit) sont mis en place lorsqu'il y a un risque relatif à un client, un pays ou une zone géographique.

Les provisions pour créances douteuses s'élevaient au 31 décembre 2016 à 188 K€, soit 1,5 % du montant total des créances clients contre 260 K€ l'année dernière, soit 2,0 % des créances clients.

Sur l'exercice, les pertes sur créances irrécouvrables se sont élevées à 56 K€ contre 208 K€ en 2015. L'essentiel de ces pertes était provisionné.

Le Groupe AURES n'a pas eu à constater de défaillance significative sur l'année 2016.

Risque lié aux approvisionnements

Au-delà de sa politique de diversification de ses approvisionnements, le Groupe mesure l'aptitude des fournisseurs et partenaires à répondre de façon pérenne aux attentes du Groupe AURES en termes de capacité et de respect des exigences logistiques, économiques et qualitatives.

Risque homme clé

Au regard de la structure du capital du Groupe et de la présence du dirigeant fondateur, le Groupe prend en compte le risque lié à l'homme clé et a mis en place, suite à l'acquisition du groupe J2 Retail Systems, un « board of directors », permettant une gestion des opérations courantes de la société par ces derniers.

Litiges

Concernant la première affaire, en date du 24 janvier 2014, l'ancien dirigeant a engagé une procédure d'appel suite au jugement de première instance rendu en sa faveur par le Conseil des Prud'hommes en date du 17 décembre 2013 et pris en charge dans les comptes au 31 décembre 2013.

En date du 17 janvier 2017, la société a eu connaissance du jugement rendu par la Cour d'Appel de Paris. La Cour d'Appel a partiellement infirmé le jugement rendu par le Conseil des Prud'hommes en date du 17 décembre 2013. Les conséquences financières de cette décision font l'objet d'une provision pour risques au 31 décembre 2016.

En ce qui concerne la seconde procédure, en date du 19 janvier 2015, la société a eu connaissance d'une saisine du Conseil des Prud'hommes, dont l'évolution au cours de l'exercice 2016 n'a pas nécessité de provision dans les comptes.

Le jugement rendu le 12 avril 2016 par le Conseil de Prud'hommes d'Evry a, en effet, débouté le demandeur de l'intégralité de ses demandes et un appel a été interjeté en date du 29 avril 2016.

5. Résultats consolidés résumés

€	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires	76 206 318	76 851 581
Résultat opérationnel	9 119 811	9 222 275
Résultat financier	(572 964)	672 736
Résultat des activités courantes avant impôt	8 546 847	9 895 011
Charge d'impôts	(3 046 799)	(2 694 926)
Résultat net consolidé	5 500 048	7 200 085
Résultat net part du Groupe	5 401 757	7 138 230

6. Bilan consolidé résumé

€	31/12/2016	31/12/2015
Actif non courant	6 239 252	6 654 802
Actif courant	40 993 752	37 520 835
TOTAL ACTIF	47 233 004	44 175 637
Capitaux propres part du groupe	20 972 645	19 163 729
Intérêts minoritaires	100 340	64 049
Total capitaux propres	21 072 985	19 227 778
Passif non courant	2 977 274	4 497 376
Passif courant	23 182 745	20 450 483
TOTAL PASSIF	47 233 004	44 175 637

7. Activité Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Le chiffre d'affaires du Groupe AURES atteint 76.2 millions d'euros, soit une quasi-stagnation par rapport à l'exercice 2015 (-0,8% à taux de change courants).

Il est à noter qu'à taux de change constant 2015, le chiffre d'affaires du Groupe progresse de 3%.

A l'exception des Etats Unis, toutes les entités du Groupe ont réalisé une croissance de chiffre d'affaires significative en monnaie locale. La France et le Royaume Uni, en position dominante sur leur marché, enregistrent respectivement une croissance de chiffre d'affaires de + 5,2 % et + 8,1%, l'Australie + 13,8 % et l'Allemagne+ 26,8 %. La filiale américaine dans un contexte électoral particulier n'a pas pu renouveler la performance exceptionnelle du dernier trimestre 2015 et enregistre un recul de 27%.

Il convient de noter que le critère d'affectation du chiffre d'affaires présenté ci-dessous est celui de la destination des ventes. Il diffère de celui retenu lors des communiqués relatifs au chiffre d'affaires du Groupe qui sont présentés par entités juridiques du Groupe.

La ventilation du chiffre d'affaires par destination géographique est la suivante :

K€	31/12/2016	31/12/2015
France	21 026	20 597
Grande Bretagne	19 762	20 378
Allemagne	7 141	5 790
Autres Etats de la CEE	6 203	5 068
USA	10 151	13 942
Australie	7 522	7 581
Autres Etats hors CEE	4 401	3 495
TOTAL	76 206	76 851

Le résultat opérationnel du groupe est de 9 120 K€ contre 9 222 K€ en 2015, soit une marge opérationnelle de 12,0% identique à celle réalisée en 2015.

Cette performance s'explique par la progression de la marge commerciale de 1 point de 34,5% en 2015 à 35,5% en 2016, le Groupe ayant mieux maîtrisé ses frais d'approche au cours de l'exercice 2016.

Ce résultat inclut l'amortissement des relations clients et clauses de non concurrence comptabilisées en actifs incorporels suite à l'acquisition du groupe J2 Retail Systems Technology Limited à hauteur de 615 K€ contre 698 K€ en 2015.

Les charges externes restent globalement maîtrisées sur l'exercice. Elles représentent 8,8% du chiffre d'affaires contre 8,1% en 2015. La hausse concerne principalement les locations et les dépenses publicitaires.

Le résultat financier s'établit à (573) K€ contre 673 K€ au 31 décembre 2015. Cette dégradation s'explique par les fortes évolutions du marché des changes au niveau des parités euro contre la livre sterling, les dollars américain et australien auxquelles le Groupe a été confronté.

Le pourcentage de la charge d'impôt ressort à 35,6% du résultat contre 27,3% en 2015, soit une augmentation de 8,3 points. Il convient de rappeler que le faible taux d'imposition de 2015 était lié à la comptabilisation d'un produit non récurrent de 441 K€ du fait de la prise en compte de l'évolution du taux d'impôt sur les sociétés en Grande Bretagne (devant passer de 20% à 18% d'ici 2020) dans le cadre de la détermination des impôts différés passifs liés à l'acquisition du groupe J2 Systems Technology Limited.

Par ailleurs, la charge d'impôts inclut, pour la première fois, une contribution dividendes à hauteur de 60 K€ sur l'entité française.

Le résultat net consolidé de l'exercice s'établit à 5 500 K€ contre 7 200 K€ en 2015, soit une rentabilité nette de 7,2%.

Information sectorielle

Le niveau d'information sectorielle retenu par le Groupe est la zone géographique.

Le reporting interne utilisé par la direction générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs est, en effet, fondé sur la zone géographique.

Les zones géographiques ont été définies en regroupant les entités du Groupe présentant des caractéristiques économiques similaires : zone France, zone Europe, zone USA et Australie suite à l'acquisition du groupe J2 Retail Systems en date du 2 janvier 2013.

K€	2016				2015			
	France	Europe	USA/ Australie	Total	France	Europe	USA/ Australie	Total
Chiffre d'affaires	25 920	31 269	19 017	76 206	24 646	30 338	21 868	76 852
Résultat opérationnel	6 239	1 852	1 029	9 120	5 452	2 275	1 495	9 222
Résultat net consolidé	3 749	1 169	582	5 500	4 300	1 747	1 153	7 200

8. Activité des filiales

Les filiales du groupe réalisent leurs activités dans leur pays domestique et à l'étranger.

Le chiffre d'affaires contributif de la filiale allemande s'élève à 9 617 K€ contre 7 587 K€ en 2015.

Le résultat opérationnel de la filiale allemande s'élève à 1 402 K€ soit un taux de marge opérationnelle de 14,6 %.

La contribution de cette dernière au résultat net consolidé est de 983 K€ (885 K€ part du Groupe) contre 619 K€ en 2015.

Le chiffre d'affaires contributif de la filiale britannique s'élève à 21 652 K€ contre 22 751 K€ en 2015.

Le résultat opérationnel de la filiale britannique s'élève à 451 K€ soit un taux de marge opérationnelle de 2,1 %. Le Brexit et la volatilité de la livre Sterling ont eu un fort impact sur la marge commerciale de la filiale.

La contribution de cette dernière au résultat net consolidé est de 186 K€ contre 1 128 K€ en 2015.

Le chiffre d'affaires contributif de la filiale américaine s'élève à 10 418 K€ contre 14 287 K€ en 2015.

Le résultat opérationnel de la filiale américaine s'élève à 261 K€ soit un taux de marge opérationnelle de 2,5 %.

La contribution de cette dernière au résultat net consolidé est de 211 K€ contre 755 K€ en 2015.

Le chiffre d'affaires contributif de la filiale australienne s'élève à 8 599 K€ contre 7 581 K€ en 2015.

Le résultat opérationnel de la filiale australienne s'élève à 768 K€ soit un taux de marge opérationnelle de 8,9 %.

La contribution de cette dernière au résultat net consolidé est de 371 K€ contre 398 K€ en 2015.

L'effectif du groupe par société est le suivant :

	31/12/2016			31/12/2015		
	TOTAL	Encadrement	Employé	TOTAL	Encadrement	Employé
FR	47,1	20,0	27,1	46,9	19,3	27,6
DE	10,7	1,0	9,7	11,0	1,0	10,0
UK	32,0	3,0	29,0	27,2	2,0	25,2
J2 US	9,8	1,0	8,8	8,5	1,0	7,5
J2 AUS	10,6	1,0	9,6	8,5	1,0	7,5
	110,2	26,0	84,2	102,1	24,3	77,8

9. Recherche et développement

Il n'existe pas de dépense de ce type au cours de l'exercice.

■ S.A. AURES TECHNOLOGIES EN BOURSE

1. Capital social

Le capital social de la société est composé de 4 000 000 actions au 31 décembre 2016, représentant un nombre de droits de vote théoriques de 5 390 612 et un nombre de droits de vote exerçables de 5 354 347.

La différence entre le nombre d'actions et le nombre de droits de vote théoriques est due à l'existence d'un droit de vote double, et la différence entre le nombre de droits de vote théoriques et exerçables est due aux actions auto-détenues.

Il est précisé que, conformément à l'adoption de la résolution correspondante lors de l'Assemblée Générale tenue le 16 juin 2016, le Conseil d'administration tenu à l'issue de l'assemblée, a décidé de procéder, le 1^{er} juillet 2016, à la division par 4 du nominal de l'action AURES Technologies, qui a ainsi été ramené de 1 € à 0,25 €.

En conséquence, il a été procédé à l'échange de chacune des actions de 1 € de nominal contre 4 actions nouvelles de 0,25 € de nominal et de même jouissance. Le nombre d'actions composant le capital a ainsi été multiplié par 4 et porté à 4 000 000. Il est précisé qu'un droit de vote double a été attribué, dès leur émission, aux actions nominatives de 0,25 euro provenant de la division des actions nominatives de 1 euro bénéficiant d'un droit de vote double.

Au 31 décembre 2016, la répartition du capital de la société était, à la connaissance de la société, la suivante :

Actionnariat	Actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Droits de vote réels	% des droits de vote réels
Public	1 896 807	47,42	1 910 403	35,44	1 910 403	35,68
Patrick CATHALA	1 543 268	38,58	2 920 284	54,17	2 920 284	54,54
AXLUAS S.A.R.L. (1)	0	0	0	0	0	0
Gilles BOUVART (2)	74 000	1,85	74 000	1,37	74 000	1,38
<i>Sous total (1)+(2)</i>	<i>74 000</i>	<i>1,85</i>	<i>74 000</i>	<i>1,37</i>	<i>74 000</i>	<i>1,38</i>
ALTO INVEST	198 284	4,96	198 284	3,68	198 284	3,70
ALPENSTOCK MONT BLANC	251 376	6,28	251 376	4,66	251 376	4,69
Autodétention	36 265	0,91	36 265	0,67	-	0
TOTAL	4 000 000	100%	5 390 612	100%	5 354 347	100%

Il est précisé qu'à la connaissance de la société, la société AXLUAS S.A.R.L. est contrôlée par Monsieur Gilles BOUVART.

En application de l'article L 233-13 du Code de Commerce, les personnes qui détiennent au 31 décembre 2016 les pourcentages d'actions ou de droits de vote visés à l'article L 233-7, sont, à la connaissance de la société, les suivantes :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
<u>Détenant plus de 5%</u>				
ALPENSTOCK MONT BLANC	251 376	6,28	251 376	4,69
<u>Détenant plus de 10%</u>				
<u>Détenant plus de 15%</u>				
<u>Détenant plus de 20%</u>				
<u>Détenant plus de 25%</u>				
<u>Détenant plus de 30%</u>				
<u>Détenant plus de 33 1/3%</u>				
Patrick CATHALA	1 543 268	38,58		
<u>Détenant plus de 50%</u>				
Patrick CATHALA			2 920 284	54,54
<u>Détenant plus de 66 2/3%</u>				
<u>Détenant plus de 90%</u>				
<u>Détenant plus de 95%</u>				

Par courrier reçu le 29 mars 2016, la société à responsabilité limitée AXLUAS (1 allée d'Orléans, 92160 Antony) a déclaré, à titre de régularisation avoir franchi individuellement en baisse, le 8 mars 2016, le seuil de 5% du capital de la société AURES TECHNOLOGIES et détenir individuellement, à cette date, 43 009 actions AURES TECHNOLOGIES représentant 86 018 droits de vote, soit 4,30% du capital et 6,15% des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions AURES TECHNOLOGIES sur le marché.

À cette occasion, M. Gilles Bouvart n'a franchi, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société AXLUAS qu'il contrôle, aucun seuil et a précisé détenir au 8 mars 2016, 84 900 actions AURES TECHNOLOGIES représentant 167 349 droits de vote, soit 8,49% du capital et 11,97% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% Droits de vote
Gilles BOUVART	41 891	4,19	81 331	5,82
AXLUAS SARL	43 009	4,30	86 018	6,15
Total Gilles BOUVART	84 900	8,49	167 349	11,97

M. Gilles Bouvart a précisé détenir, au 29 mars 2016, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société AXLUAS qu'il contrôle, 79 225 actions AURES TECHNOLOGIES représentant 155 999 droits de vote, soit 7,92% du capital et 11,16% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% Droits de vote
Gilles BOUVART	41 891	4,19	81 331	5,82
AXLUAS SARL	37 334	3,73	74 668	5,34
Total Gilles BOUVART	79 225	7,92	155 999	11,16

Par courrier reçu le 27 avril 2016 (Avis AMF n°216C0987), M. Gilles Bouvart a déclaré avoir franchi en baisse, 21 avril 2016, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société à responsabilité limitée AXLUAS qu'il contrôle, les seuils de 10% des droits de vote et 5% du capital de la société AURES TECHNOLOGIES et détenir, directement et indirectement, 46 421 actions AURES TECHNOLOGIES représentant 90 391 droits de vote, soit 4,64% du capital et 6,47% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% Droits de vote
Gilles BOUVART	35 434	3,54	68 417	4,90
AXLUAS SARL	10 987	1,10	21 974	1,57
Total Gilles BOUVART	46 421	4,64	90 391	6,47

À cette occasion, M. Gilles Bouvart et la société AXLUAS ont déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le seuil de 5% des droits de vote de la société AURES TECHNOLOGIES.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions AURES TECHNOLOGIES sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 27 avril 2016, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société à responsabilité limitée AXLUAS qu'il contrôle, 43 734 actions AURES TECHNOLOGIES représentant 85 017 droits de vote, soit 4,37% du capital et 6,08% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% Droits de vote
Gilles BOUVART	35 434	3,54	68 417	4,90
AXLUAS SARL	8 300	0,83	16 600	1,19
Total Gilles BOUVART	43 734	4,37	85 017	6,08

Par courrier reçu le 25 novembre 2016 (avis AMF n°261C2662), M. Gilles Bouvart a déclaré avoir franchi en baisse, 23 novembre 2016, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société à responsabilité limitée AXLUAS qu'il contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société AURES TECHNOLOGIES et détenir 74 000 actions AURES TECHNOLOGIES représentant autant droits de vote, soit 1,85% du capital et 1,37% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Gilles BOUVART	74 000	1,85	74 000	1,37
AXLUAS SARL	0	0	0	0
Total Gilles BOUVART	74 000	1,85	74 000	1,37

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions AURES TECHNOLOGIES sur le marché.

Conformément à l'article 9 des statuts, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

Attributions gratuites d'actions

L'Assemblée Générale du 16 juin 2016, dans sa 7^{ème} résolution à caractère extraordinaire, a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de cette autorisation ne peut dépasser 10 % du capital social au jour de l'Assemblée.

Le Conseil d'administration du 21 octobre 2016 a décidé, en vertu de cette autorisation, l'attribution gratuite d'un nombre total maximum de 8 000 actions à 2 salariés. L'attribution définitive interviendra le 21 octobre 2017, sous réserve du respect de conditions de performance et d'une condition de présence. Les actions gratuitement attribuées aux bénéficiaires seront des actions ordinaires existantes. Elles seront ensuite soumises à une période de conservation d'un an, expirant le 20 octobre 2018.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du même jour a décidé, en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2016, l'attribution gratuite d'un nombre total maximum de 6 533 actions à 31 salariés, sans condition de performance. L'attribution définitive interviendra le 21 octobre 2017, sous réserve du respect d'une condition de présence. Les actions gratuitement attribuées aux bénéficiaires seront des actions ordinaires existantes. Elles seront ensuite soumises à une période de conservation d'un an, expirant le 20 octobre 2018.

L'autorisation en la matière conférée par l'Assemblée Générale du 16 juin 2016 a donc été utilisée, à hauteur de 14 533 actions, soit un montant résiduel de 385 467 actions.

Aucun mandataire social n'ayant été bénéficiaire de ces attributions gratuites d'actions, le Conseil d'administration n'a pas eu à se prononcer sur les modalités de conservation par les mandataires des actions ainsi attribuées gratuitement.

2. Actions d'autocontrôle et participations croisées

Néant

3. Aliénation de participations croisées

Néant

4. Rachats d'actions par la société

L'Assemblée Générale en date du 16 juin 2016 a autorisé la société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce à acheter en bourse ses propres actions dans la limite de 5% du capital de la société, soit maximum 200 000 actions (compte tenu de la division de la valeur nominale de l'action, intervenue le 1^{er} juillet 2016) dans le cadre du programme de rachat d'actions qui poursuit les objectifs suivants :

- assurer l'animation du cours de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par la réglementation,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois soit jusqu'au 15 décembre 2017 et le prix maximum d'achat a été fixé à 30 euros par action (compte tenu de la division de la valeur nominale de l'action, intervenue le 1^{er} juillet 2016).

Dans le cadre de ce programme de rachat, la société a effectué les opérations suivantes au cours de l'exercice 2016:

	Nombre de titres	Cours moyen	% du capital
Nombre d'actions achetées	84 462	18,64 €	2,94%
Nombre d'actions cédées	82 370	18,56 €	2,90%
Nombre d'actions annulées	NEANT		
Compte animation de marché au 31/12/2016	4 249	19,34 €	0,11%
Nombre d'actions auto détenues au 31/12/2016	32 016	5,11 €	0,80%

Le cours moyen calculé tient compte de la division par 4 du nominal de l'action AURES TECHNOLOGIES au 1^{er} juillet 2016. Il en est de même pour le « % du capital ».

Les données relatives à la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2016 ont été recalculées sur la base du nouveau nombre d'actions composant le capital soit 4 000 000.

Il n'y a pas de frais de négociation sur les opérations d'achats et de ventes d'actions au cours de l'exercice.

La société n'a pas procédé à des réallocations d'actions au cours de l'exercice.

La valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2016 est de 245 910,84 €.

La valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2016 est 678 626,95 €.

La valeur nominale globale au 31 décembre 2016 est 9 066,25€.

La Société a mis fin au contrat de liquidité conclu avec Aurel BGC, à effet le 29 janvier 2016 au soir.

La Société a conclu un nouveau contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI avec GILBERT DUPONT qui a pris effet le 1^{er} février 2016 au matin.

5. Opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours de l'exercice

En 2016, une opération sur titres requise par l'article 223-26 du règlement général de l'AMF a été réalisée, à savoir :

Nom et prénom	Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Cessions d'actions
CATHALA Patrick	Président Directeur Général	Prix unitaire : 83,32 € Montant total : 182 637,44 €

6. Actionnariat des salariés

Conformément à l'article L.225-102 du code du commerce, nous vous précisons qu'il n'existe pas de participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice.

■ LA SOCIETE AURES TECHNOLOGIES

1. Les mandataires sociaux de la Société

Au 31 décembre 2016, le conseil d'administration était composé de cinq membres :

- Monsieur Patrick CATHALA, administrateur et Président Directeur Général,
- Monsieur Daniel CATHALA, administrateur,
- Monsieur Régis CATHALA, administrateur,
- Monsieur Alfredo FREIRE, administrateur,
- Madame Isabelle BAPTISTE, administrateur.

Les mandats de Messieurs Régis CATHALA et Alfredo FREIRE arrivent à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale à tenir en 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Il est précisé qu'il sera proposé de procéder au renouvellement de leur mandat d'administrateur, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Il est précisé qu'il sera également proposé à la prochaine Assemblée générale de bien vouloir nommer Madame Sabine De VUYST en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres en fonction, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2023, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le mandat de Madame Isabelle BAPTISTE expire à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les mandats de Messieurs Patrick CATHALA et Daniel CATHALA ont été renouvelés, pour une durée de 6 ans, lors de l'assemblée générale du 11 juin 2014, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2020, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

1.1. Choix du mode de direction générale

Lors du Conseil en date du 21 mai 2008, les administrateurs ont décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

Monsieur Patrick CATHALA assume la Direction Générale de la Société.

Cette décision a été maintenue lors du conseil d'administration du 11 juin 2014 pour une durée de 6 ans soit jusqu'au terme de son mandat d'administrateur lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

1.2. Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux

Le Président Directeur Général perçoit une rémunération fixe annuelle de 490 860 euros, déterminée en prenant en compte le niveau et la difficulté des responsabilités, l'expérience dans la fonction, l'ancienneté dans l'entreprise, et les pratiques relevées dans des sociétés comparables.

En application de l'Article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'il a été versé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 la somme totale de 696 573 € au Président Directeur Général, répartie comme suit :

€	Rémunération	Rémunération variable (1)	Avantage en nature (2)	Jetons de présence
Patrick CATHALA	490 860	200 000	5 713	NEANT

(1) La détermination de la rémunération variable annuelle dépend du taux de rentabilité nette, étant précisé que le niveau de réalisation attendu n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

(2) L'avantage en nature correspond à la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 10 juin 2013 a fixé le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration à la somme de 6 000 €.

Au cours de l'exercice 2016, les jetons de présence ont été versés de la façon suivante :

- 2 000 € à Monsieur Daniel CATHALA

- 2 000 € à Monsieur Alfredo FREIRE

Il sera proposé à la prochaine Assemblée générale de porter le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration de 6 000 € à 7 500 €.

Il est précisé que les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération au titre des fonctions qu'ils exercent dans les sociétés contrôlées.

Ces mêmes personnes ne bénéficient d'aucun engagement particulier en matière de retraites ou autres indemnités assimilées. Aucune avance financière ne leur a été consentie.

Il convient de préciser que la rémunération des autres mandataires sociaux n'a pas été communiquée pour des raisons de confidentialité eu égard à la taille et au mode de fonctionnement de la société.

1.3. Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à au Président Directeur Général

Cette partie constitue le rapport du conseil d'administration établi en application des articles L. 225-37-2 et R.225-29-1 du Code de commerce.

Dans le cadre de la détermination de la rémunération globale du Président Directeur Général, le conseil d'administration a notamment tenu compte du niveau et de la difficulté des responsabilités, de l'expérience dans la fonction, de l'ancienneté dans l'entreprise, et des pratiques relevées dans des sociétés comparables.

Les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général fixés par le Conseil, sont les suivants :

- *Rémunération fixe*

Le Président Directeur Général perçoit une rémunération fixe, payable mensuellement.

- *Rémunération variable annuelle*

Le Président perçoit une rémunération variable annuelle représentant à un maximum de 45% de la rémunération fixe annuelle.

La détermination de la rémunération variable annuelle dépend du taux de rentabilité net, étant précisé que le niveau de réalisation attendu n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

- *Rémunérations exceptionnelles*

Le Conseil d'administration peut décider d'octroyer une rémunération exceptionnelle au Président Directeur Général au regard de circonstances très particulières.

Le versement de ce type de rémunération doit pouvoir être justifié par un événement tel que la réalisation d'une opération majeure pour la société, etc.

- *Avantages de toute nature*

Le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

Le versement des éléments de rémunération variable et, le cas échéant, exceptionnelle attribués au titre du mandat pour l'exercice 2017 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération du Président Directeur Général versés ou attribués au titre dudit exercice (vote ex post).

Nous vous invitons à approuver par le vote de la [11]ème résolution les principes et critères présentés ci-dessus.

1.4. Liste des mandats

En application de l'Article L 225 – 102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous indiquons les mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés par chaque mandataire social durant l'exercice :

Patrick CATHALA

- P.D.G. de la SA AURES TECHNOLOGIES (91)
 - Geschäftsführer AURES GmbH (DE) (a)
 - Director AURES Technologies Ltd (UK) (a)
 - Director J2 Retail Technology Ltd (UK) (a)
 - Director J2 Retail Systems Ltd (UK) (a)
 - President AURES Technologies Inc (USA) (a)
 - Director de AURES Technology Pty Ltd (AU) (a)
 - Président de la SAS CAFI (91)
 - Gérant de la SCI CABOU (91)
 - Gérant de la SCI LE TESSALIT (91)
 - Gérant de la SCI DESCA (91)
 - Gérant de la SCI LAUREST (91)
 - Gérant de la SARL PAGAE (91)
 - Gérant de la SCI LE CRISTAL UN (91)
- (a) Sociétés du groupe AURES*

Daniel CATHALA

- Administrateur de la SA AURES TECHNOLOGIES

Régis CATHALA

- Administrateur de la SA AURES TECHNOLOGIES

Alfredo FREIRE

- Administrateur de la SA AURES TECHNOLOGIES

Madame Isabelle BAPTISTE

- Administrateur de la SA AURES TECHNOLOGIES

2. L'activité de la Société

€	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation	64 485 666	60 669 578
Charges d'exploitation	57 536 622	55 144 662
Résultat d'exploitation	6 949 043	5 524 916
Résultat financier	1 348 270	1 940 693
Résultat courant	8 297 313	7 465 609
Résultat exceptionnel	(107 654)	650 887
Impôts	(2 436 905)	(2 218 675)
Résultat net	5 752 754	5 897 821

2.1. Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'établit à 6 949 K€ contre 5 525 K€, en hausse de 25,8 % et enregistre les variations suivantes :

- le chiffre d'affaires affiche une hausse de 6,6 %, le mix ventes hors groupe/groupe passant de 43/57% à 42/58% en 2016,
- la marge brute globale s'établit à 21,4 % contre 20,6% en 2015 du fait de l'optimisation des frais d'approche,
- les charges externes restent stables à 4,1 % du chiffre d'affaires contre 4,2 % en 2015,
- la masse salariale chargée s'élève à 4 526 K€ contre 4 805 K€ en 2015. La variation s'explique par l'absence de charge liée à l'intéressement, l'accord n'ayant pas été reconduit.

La provision pour garantie donnée aux clients figure en dotation pour risques et charges et s'élève à 218 K€ au 31 décembre 2016 contre 263 K€ au 31 décembre 2015.

2.2. Le résultat financier

Le résultat financier s'élève à 1 348 K€ au 31 décembre 2016 contre 1 941 K€ au 31 décembre 2015.

Il intègre le versement de dividendes de la filiale britannique à hauteur de 1 009 K€ (contre 966 K€ en 2015) et un versement de dividendes de la filiale allemande à hauteur de 558 K€ (contre 504 K€ en 2015).

Pour le reste, le résultat financier est composé des intérêts créditeurs des comptes courants des filiales pour 2 K€, des intérêts des emprunts et découverts bancaires pour 72 K€ et de pertes de change nettes pour 151 K€.

2.3. Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à - 108 K€ et se compose principalement d'une dotation aux amortissements exceptionnelle à hauteur de 88 K€ suite à la mise au rebut d'immobilisations dans le cadre du transfert du siège social.

Le solde est composé de mali net sur rachat d'actions propres à hauteur de -6 K€, de la reprise d'avoirs suite à prescription commerciale pour 4 K€, de produits nets sur cessions d'immobilisations pour 17 K€ et d'amortissements dérogatoires pour -36K€.

2.4. Le résultat net

Le résultat net à fin 2016 s'élève à 5 753 K€ contre 5 898 K€ en 2015 en recul de 2,5 %.

3. Le bilan

Le bilan résumé de la société AURES TECHNOLOGIES se présente ainsi :

€	31/12/2016	31/12/2015
Actif immobilisé	9 202 162	8 649 472
Stocks	8 511 049	5 588 602
Avances et acomptes	142 607	50 173
Clients et comptes rattachés	17 920 852	14 446 905
Autres créances	586 037	233 994
VMP	163 741	163 741
Disponibilités	3 457 131	3 782 424
Charges constatées d'avance	97 673	253 645
Ecart de conversion	171 396	48 126
TOTAL ACTIF	40 252 648	33 217 082
Capitaux propres	20 334 727	16 529 037
Provisions pour risques et charges	435 330	311 339
Dettes	19 160 597	16 311 388
Ecart de conversion	321 994	65 318
TOTAL PASSIF	40 252 648	33 217 082

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe ont été présentés selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation que pour l'exercice 2015.

4. Proposition d'affectation des résultats

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts. Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 5 752 754 euros de la façon suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice	5 752 754 €
- Report à nouveau	11 837 757 €

Affectation

- Dividendes	1 920 000 €
- Report à nouveau	15 670 511 €

Ainsi, le dividende global brut revenant à chaque action, serait de 0,48 euros. La distribution serait éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende serait payable le 28 juin 2017 et le détachement du coupon interviendrait le 26 juin 2017.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 4 000 000 actions composant le capital social au 26 avril 2017, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

<i>Au titre de l'exercice</i>	<i>Revenus éligibles à la réfaction</i>		<i>Revenus non éligibles à la réfaction</i>	
	Dividendes	Autres revenus distribués		
2013	-	-	-	-
2014	1 500 000,00€ *	-	-	-
	Soit 1,50 € par action			
2015	2 000 000,00€ *			
	Soit 2,00 € par action			

(*) Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte report à nouveau

Il convient de préciser que le dividende 2015 a été versé sur la base d'un capital composé de 1 000 000 actions.

5. Filiales et participations

<i>Filiales (plus de 50%) Dénomination, Siège social</i>	<i>AURES Technologies Ltd Runcorn, GB</i>	<i>Aures Technologies GmbH Furstenfelbruck, DE</i>	<i>J2 Systems Technology Ltd Warrington, GB</i>
Capital	£ 5 000	25 000 €	£ 42 229
Capitaux propres autres que le capital	£ 4 237 024	868 389 €	£ 248 772
Q.P. détenue	100 %	90 %	100 %
Valeur brute des titres	291 899 €	22 500 €	7 607 036 €
Valeur nette des titres	291 899 €	22 500 €	7 607 036 €
Prêts, avances	0 €	0 €	0 €
Chiffre d'affaires	£ 17 942 099	9 632 719 €	£ 0
Résultat	£ 3 510 094	818 739 €	£ 213 547
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	1 008 663 €	410 828 €	0 €

<i>Filiales (plus de 50%) Dénomination, Siège social</i>	<i>J2 Retail System Ltd Warrington, GB</i>	<i>Aures Technologies Pty Mortdale, AUS</i>	<i>Aures Technologies Inc Irvine CA, USA</i>
Capital	£ 1 000	AUS \$10	\$ 10 000
Capitaux propres autres que le capital	£ (1 000)	AUD 2 989 760	\$(2 224 684)
Q.P. détenue	100 %	100 %	100 %
Valeur brute des titres	0 €	0 €	0 €
Valeur nette des titres	0 €	0 €	0 €
Prêts, avances	0 €	0 €	0 €
Chiffre d'affaires	£ 0	AUD 12 784 498	\$ 11 554 042
Résultat	£(3 249 313)	AUD 693 634	\$ 123 576
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	0 €	0 €	0€

6. Prêts interentreprise

Néant

7. Succursales existantes

Néant

8. Présentation des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2017

Outre les résolutions à caractère ordinaire relatives à l'approbation des comptes annuels et consolidés et la proposition d'affectation du résultat, nous vous proposons de bien vouloir approuver les résolutions suivantes :

- Approbation des conventions réglementées (*quatrième résolution*)

A titre préalable, nous vous rappelons que seules les conventions nouvelles conclues au cours du dernier exercice clos sont soumises à la présente Assemblée.

Nous vous demandons d'approuver les conventions nouvelles conclues en 2016 visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

Ces conventions sont les suivantes :

- Bail de courte durée concernant la location de bureaux et locaux d'activité, dans le prolongement du bail commercial prenant fin le 31 mai 2016 autorisé par le Conseil d'administration du 24 mai 2016;
- Bail commercial entre la Société et la SCI LE CRISTAL UN, dont Patrick Cathala est le gérant, autorisée par le Conseil d'administration du 20 septembre 2016;

Elles sont également présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes y afférent qui vous sera présenté en Assemblée et qui est annexé au présent rapport.

En outre, il est précisé qu'aucune convention n'est intervenue entre, d'une part le directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et, d'autre part, une filiale directe ou indirecte.

Enfin, la convention conclue et autorisée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice est la suivante :

- Bail commercial au profit de la SCI Cabou, dont le renouvellement a été autorisé par le Conseil lors de sa réunion du 15 avril 2010 et au titre duquel la SCI Cabou s'est engagée à louer à la Société des aires de bureaux et stockages.

Le Conseil a examiné cette convention, ses conditions financières et l'intérêt pour la Société d'en bénéficier, et a pris acte de ce que cette convention répond toujours aux critères qui l'avait conduit à l'autoriser initialement.

- Mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant (cinquième et sixième résolutions)

Nous vous rappelons que les mandats de commissaire aux comptes titulaire de FM Richard et associés et de commissaire aux comptes suppléant de AFIGEC arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Sur proposition du Conseil sous forme de comité d'audit, le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de FM Richard et associés, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous vous précisons par ailleurs que la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 (dite Sapin II) a supprimé l'obligation de nommer un commissaire aux comptes suppléant dès lors que le commissaire aux comptes titulaire n'est pas une personne physique ou une société unipersonnelle.

En conséquence, nous vous proposons de ne pas renouveler ni remplacer AFIGEC en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

- Mandats d'administrateurs (septième à neuvième résolutions)

Nous vous proposons de nommer Madame Sabine DE VUYST en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres en fonction, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année 2023, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nous vous rappelons que les mandats de membres du conseil d'administration de Messieurs Alfredo FREIRE et Régis CATHALA arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

Nous vous proposons de bien vouloir renouveler pour une durée de six années chacun, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé les mandats d'administrateur de Messieurs Alfredo FREIRE et Régis CATHALA.

Parité

Si l'ensemble de ces résolutions est approuvé, le Conseil d'administration serait composé de 2 femmes et 4 hommes, soit un écart de 2 entre les membres de chaque sexe, conformément aux dispositions légales.

Expertise, expérience, compétence et connaissance du Groupe

Les informations concernant l'expertise et l'expérience des candidats sont détaillées dans la brochure de convocation.

- Jetons de présence (dixième résolution)

Compte-tenu de l'augmentation de la taille du Conseil, il vous est proposé de porter de 6 000 euros à 7 500 euros le montant de l'enveloppe de jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice en cours et jusqu'à nouvelle décision.

- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages attribuables au Président Directeur Général (onzième résolution)

La onzième résolution est soumise à votre approbation suite à la loi du 9 décembre 2016 dite Sapin II, qui instaure un nouvel article L. 225-37-2 du Code de commerce prévoyant un say-on-pay ex ante en 2017 (et ex post à partir de 2018).

En effet, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président Directeur Général, en raison de son mandat, font l'objet d'une résolution soumise au moins chaque année à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Ces éléments sont présentés dans le rapport annuel page 18.

- Ratification du transfert de siège social (douzième résolution)

Nous vous demandons de bien vouloir ratifier la décision prise par le Conseil d'administration dans sa séance du 28 novembre 2016 de transférer le siège social du 32 rue du Bois Chaland – 91 090 Lisses au ZAC des Folies, 24 bis rue Léonard de Vinci – 91 090 Lisses, à effet au 1^{er} janvier 2017, ainsi que la modification statutaire corrélative.

- Proposition de renouveler l'autorisation concernant la mise en œuvre du programme de rachat d'actions (treizième résolution)

Nous vous proposons, aux termes de la treizième résolution, de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 16 juin 2016 dans sa cinquième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action AURES TECHNOLOGIES par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,

- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 50 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 20 000 000 euros.

Le Conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

- Délégations financières

Le Conseil d'administration souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder, s'il le juge utile, à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la société, ainsi que toutes les autorisations nécessaires pour disposer des outils permettant d'avoir une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise.

C'est la raison pour laquelle il vous est demandé de mettre en place les délégations et autorisation financières présentées ci-après.

Il est rappelé qu'aucune délégation financière n'est en cours, le Conseil d'administration ne disposant à ce jour que d'autorisation en matière d'attribution gratuite d'actions.

Par ailleurs, compte tenu des délégations susceptibles de générer à terme une augmentation de capital en numéraire, il vous est demandé de statuer sur une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise, conformément à la réglementation en vigueur.

1/ Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes (quatorzième résolution)

Nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'administration, pour une période de 26 mois, la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant nominal d'augmentation de capital résultant de cette délégation ne pourrait pas excéder 200 000 euros représentant environ 20 % du capital social existant au jour de l'établissement du présent rapport.

Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

2/ Délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription

Il vous est proposé de conférer au Conseil d'administration des délégations de compétence en vue de procéder à des augmentations de capital par apport de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription.

Ces délégations ont pour objet de conférer au Conseil d'administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix, pendant une période de 26 mois, à l'émission :

- d'actions ordinaires,
- et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires à émettre par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2.1/ Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires, avec maintien du droit préférentiel de souscription (quinzième résolution)

Nous vous proposons de fixer le montant nominal global maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation à 500 000 euros représentant environ 50 % du capital social existant au jour de l'établissement du présent rapport. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant des émissions réalisées sur le fondement de la présente résolution serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par la présente assemblée.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

2.2/ Délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription

2.2.1/ Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (seizième résolution)

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre au public.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé avec la faculté pour le conseil d'administration de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire en priorité.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation, ne pourrait être supérieur à 200 000 euros représentant environ 20 % du capital social existant au jour de l'établissement du présent rapport.

A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant des émissions réalisées sur le fondement de la présente résolution s'imputerait en outre sur le montant des plafonds prévus à la 17^{ème} résolution de la présente assemblée.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation (moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5%).

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

2.2.2/ Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé (dix-septième résolution)

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 200 000 euros représentant environ 20 % du capital social existant au jour de l'établissement du présent rapport, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20% du capital par an.

A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant des émissions réalisées sur le fondement de la présente résolution s'imputerait en outre sur le montant des plafonds prévus à la 16ème résolution de la présente assemblée.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons autonome de souscription d'actions du prix d'émission desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation (moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5%).

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

2.2.3/ Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10% du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'assemblée (dix-huitième résolution)

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1° alinéa 2 du Code de commerce, d'autoriser le Conseil d'Administration, qui décide une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public et/ou par placement privé (*seizième et dix-septième résolutions*), à déroger, dans la limite de 10 % du capital social par an, aux conditions de fixation du prix prévues selon les modalités précitées et à fixer le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre selon les modalités suivantes :

Le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre de manière immédiate ou différée ne pourra être inférieur, au choix du Conseil d'administration :

- soit au cours moyen pondéré de l'action de la société le jour précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 15%,
- soit à la moyenne de 5 cours consécutifs cotés de l'action choisis parmi les trente dernières séances de bourse précédentes la fixation du prix d'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 10%.

Cette règle dérogatoire de prix pourrait permettre au Conseil de disposer d'une certaine souplesse dans la détermination du montant de la décote au moment de la fixation du prix d'émission en fonction de l'opération et de la situation de marché, et de la moyenne des cours de référence.

2.2.4/ Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (dix-neuvième résolution)

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées au profit d'une catégorie de personnes, conformément notamment aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-92 du Code de commerce.

La durée de validité de cette délégation serait fixée à 18 mois, décomptés à compter du jour de la présente assemblée.

Le montant nominal global maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 50 000 euros représentant environ 5 % du capital social existant au jour de l'établissement du présent rapport.

A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ces plafonds seraient indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, le prix d'émission des actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre de la présente délégation de compétence serait fixé par le conseil d'administration, et devrait être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et autres valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre en vertu de l'article L. 228-91 du Code de commerce serait supprimé, au profit de la catégorie de personnes suivante :

Toute personne physique ou morale, française ou étrangère, détenant le contrôle au sens de l'article L. 233-3 I ou II du Code de commerce, d'une société ayant une activité dans le domaine de l'équipement point de vente (POS), dont la Société se porterait acquéreur en tout ou partie.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits parmi la catégorie de personnes retenue.

Le Conseil d'administration aurait ainsi toute compétence pour mettre en œuvre la présente délégation et rendrait compte à la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation de la présente délégation accordée au titre de la présente résolution.

2.3/ Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires (vingtième résolution)

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription précitées (*quinzième à dix-septième et dix-neuvième résolutions*), de conférer au conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions prévues par les articles L 225-135-1 et R 225-118 du Code de commerce, et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

Ainsi, le nombre de titres pourrait être augmenté dans les 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que l'émission initiale, dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée.

2.4/ Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières (vingt-et-unième résolution)

Pour faciliter les opérations de croissance externe, nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'administration une délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 10 % du capital social, compte non tenu de la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

- Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE (vingt-deuxième résolution)

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire.

L'Assemblée étant appelée sur des délégations susceptibles de générer des augmentations de capital en numéraire, elle doit donc également statuer sur une délégation au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise, étant observé que l'inscription à l'ordre du jour de cette délégation au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise permet également à la Société de satisfaire à l'obligation triennale prévue par les dispositions susvisées.

Dans le cadre de cette délégation, il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'Administration, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, le Conseil d'Administration pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Néanmoins, dans la mesure où cette délégation ne lui semble pas pertinente ni opportune, le Conseil d'administration vous suggère de la rejeter.

- Autorisation en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux) (vingt-troisième résolution)

Pour permettre de mettre en œuvre une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise, nous vous proposons de conférer au Conseil une autorisation en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux.

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit d'une part, des salariés ou de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, de la société AURES TECHNOLOGIES et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, et d'autre part, des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce.

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration au titre de la présente autorisation ne pourrait donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social [existant au jour de la présente Assemblée.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires serait fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration de la façon suivante : il sera au moins égal à 95% de la moyenne des cours cotés au vingt dernières séances de Bourse précédant cette date.

La durée des options fixée par le Conseil ne pourrait excéder une période de 10 ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le Conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

- Modifications statutaires (vingt-quatrième et vingt-cinquième résolutions)

Il vous est proposé, aux termes de la vingt-quatrième résolution, de mettre en harmonie l'article 4 des statuts avec les dispositions de l'article L. 225-36 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, laquelle permet désormais au Conseil de transférer le siège social sur tout le territoire français, sous réserve de la ratification de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Par ailleurs, aux termes de la même résolution, il vous est proposé de mettre en harmonie l'article 15 des statuts afin de le mettre en harmonie avec les dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, qui a supprimé l'obligation de nommer un commissaire aux comptes suppléant lorsque le titulaire n'est pas une personne physique ou une société unipersonnelle.

En outre, il vous est proposé aux termes de la vingt-cinquième résolution de créer une obligation de déclaration de franchissement à la hausse ou à la baisse des seuils de 2,5 % en capital et en droits de vote, et de modifier l'article 9 des statuts en conséquence.

9. Informations légales

9.1. Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous déclarons que la société a exposé la somme de 53 818,21 € au titre des dépenses et charges somptuaires donnant lieu à réintégration dans le bénéfice imposable au titre de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

9.2. Décomposition du solde des dettes fournisseurs

En l'application des articles L 441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, la décomposition du solde des comptes fournisseurs au 31 décembre 2016 s'établit comme suit :

	<i>Echues</i>	<i>De 1 à 30 jours</i>	<i>De 31 à 60 jours</i>	<i>De 61 à 90 jours</i>
Dettes fournisseurs en K€	982	5 989	2 563	29
Dettes fournisseurs en %	10%	63%	27%	0%

Les dettes échues au 31 décembre 2016 ont été majoritairement réglées au cours du mois de janvier 2017.

Pour mémoire la décomposition du solde des comptes fournisseurs au 31 décembre 2015 était la suivante :

	<i>Echues</i>	<i>De 1 à 30 jours</i>	<i>De 31 à 60 jours</i>	<i>De 61 à 90 jours</i>
Dettes fournisseurs en K€	231	4 096	2 665	597
Dettes fournisseurs en %	3%	54%	35%	8%

9.3. Nomination/ renouvellement du commissaire aux comptes

Le mandat de la société FM RICHARD et ASSOCIES, Commissaire aux Comptes Titulaire a été renouvelé lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 pour une durée de six exercices.

Ce mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il est précisé qu'il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de FM Richard et associés, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La société AFIGEC SARL 26/28 rue Marius AUFAN 92300 LEVALLOIS PERRET a été nommé comme commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de la société FIDUREX lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 pour une durée de six exercices.

Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il est précisé à cet égard que la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 (dite Sapin II) a supprimé l'obligation de nommer un commissaire aux comptes suppléant dès lors que le commissaire aux comptes titulaire n'est pas une personne physique ou une société unipersonnelle. En conséquence, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de ne pas renouveler ni remplacer AFIGEC en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63 rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine Cedex a été nommée par l'Assemblée Générale du 11 juin 2014, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices. Ce mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Monsieur Jean-Christophe GEORGHIOU 63 rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine Cedex a été nommé par l'Assemblée Générale du 11 juin 2014, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices. Ce mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

10. Informations sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société

En application de l'Article L 225 – 102 - 1 du Code de Commerce et les articles R 225-105 et suivants du Code de commerce, les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société sont présentées dans la partie « Informations sociales, environnementales et sociétales(RSE) du présent rapport financier annuel.

11. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites aux paragraphes 1- Capital social et 5 – Filiales et participations de la partie « AURES TECHNOLOGIES EN BOURSE » du présent rapport.
- Il n'y a pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts des actions. Il est néanmoins précisé qu'il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de créer une obligation de déclaration de franchissements de seuils, sanctionnée par une privation des droits de vote liés aux actions excédant la fraction non déclarée, à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Il est précisé toutefois qu'il existe un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même titulaire (article 9 des statuts).
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice de leurs droits de vote.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires.

- La modification des statuts de la Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- En matière de pouvoirs du Conseil, il n'y a pas de délégation en cours en matière d'augmentation de capital. Il existe toutefois une autorisation en cours, en matière d'attribution gratuite d'actions, détaillée en fin de paragraphe 1 – Capital social, de la partie « AURES TECHNOLOGIES EN BOURSE » du présent rapport.
- Les pouvoirs du Conseil en matière de rachat d'actions sont décrits au 4- Rachat d'actions.
- Il n'existe pas d'accord conclu par la Société qui soit modifié ou prenne fin en cas de changement de contrôle de la Société.
- Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

12. Annexes réglementaires

Vous trouverez annexé au présent rapport le tableau visé à l'Article R.225-102 du Code de Commerce, faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices, les annexes réglementaires portant informations sur les filiales et participations ainsi que le relevé global des rémunérations allouées aux cinq personnes les mieux rétribuées de l'entreprise.

Il est rappelé que les actionnaires :

- ont disposé d'un droit de communication temporaire avant la tenue de l'assemblée;
- ont pu demander à la Société de leur adresser certains documents avant la tenue de l'assemblée;
- disposent à toute époque de l'année d'un droit de communication permanent sur les documents ayant trait aux assemblées tenues au cours des trois derniers exercices.

Nous vous remercions de votre présence à cette assemblée et nous vous prions de bien vouloir adopter les différentes résolutions qui vont vous être soumises à l'exception de la 22^{ème} résolution (délégation PEE)].

Le conseil d'administration

INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES (RSE)

(Article L 225-102-1 du Code de Commerce)

Les informations présentées ci-après ont été établies en application des dispositions de l'article L225-102-1 du Code de commerce. Une table de concordance est disponible en fin du présent rapport.

Ce rapport rend compte des données pour le Groupe AURES pour l'exercice 2016.

Le Groupe AURES créé en 1989 par Patrick CATHALA, qui est aujourd'hui encore son Président Directeur Général, a son siège social à Lisses (91) et des filiales en Allemagne, en Australie, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

1. Emploi et Informations sociales

AURES est depuis plus de 27 ans un constructeur français de matériels et terminaux point de vente et périphériques associés.

Les ressources humaines d'AURES, groupe coté sur Euronext à fort caractère « familial », sont le cœur de la réussite du Groupe.

1.1. L'emploi chez AURES

1.1.1. Les effectifs

A fin décembre 2016, le Groupe affiche une augmentation de ses effectifs en France puisqu'il compte 48 salariés (à temps plein et à temps partiel) contre 45 salariés à fin décembre 2015, **soit une progression de ses effectifs d'environ 7 %**. Parmi eux, tous bénéficient d'un contrat à durée indéterminée.

A fin décembre 2015, sur les 45 salariés, tous disposaient d'un contrat à durée indéterminée.

La notion d'effectif renvoie au nombre total de contrats à durée déterminée et contrats à durée indéterminée hors intérim, inscrits au 31 décembre (effectifs physiques).

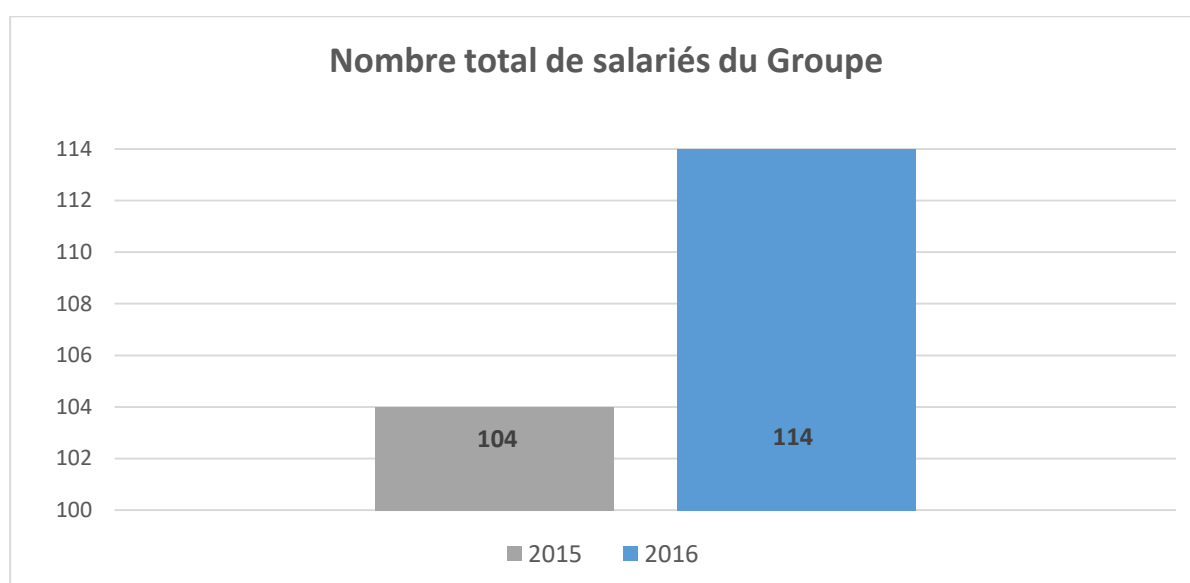
Le Groupe privilégie donc les emplois stables et durables pour assurer son développement.

Concernant les filiales implantées à l'international, à fin décembre 2016, l'effectif s'élève à 66 salariés contre 59 l'année précédente **soit une progression de ses effectifs de 12 %**.

Parmi eux, 10 personnes sont basées en Allemagne, 14 en Australie, 31 au Royaume Uni et 11 aux Etats-Unis.

L'ensemble des salariés internationaux bénéficient de contrats à durée indéterminée.

Le Groupe compte donc un effectif global de 114 salariés à fin décembre 2016 contre 104 à fin décembre 2015. La progression globale des effectifs est d'environ 10 %.



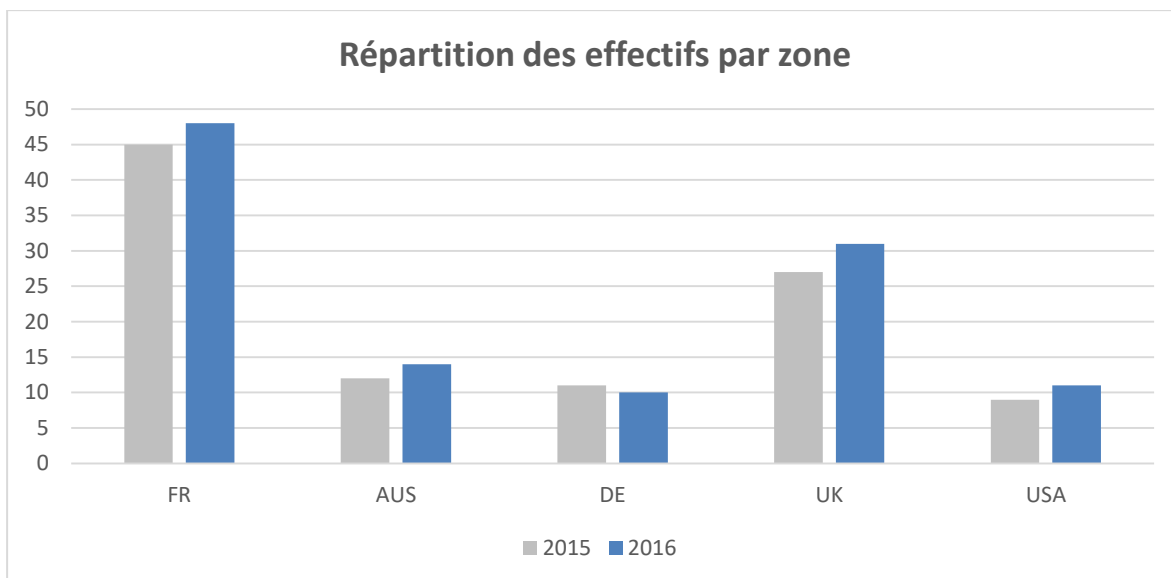
1.1.2. La répartition par implantation géographique

Comme vu précédemment, le Groupe est implanté en France à Lisses.

Il dispose également de filiales internationales en Allemagne, Australie, Royaume Uni et aux Etats-Unis.

Les effectifs sont principalement rattachés à la France. La répartition se présente comme suit :

	2016	2015
France	48	45
Australie	14	12
Allemagne	10	11
Royaume Uni	31	27
Etats Unis	11	9

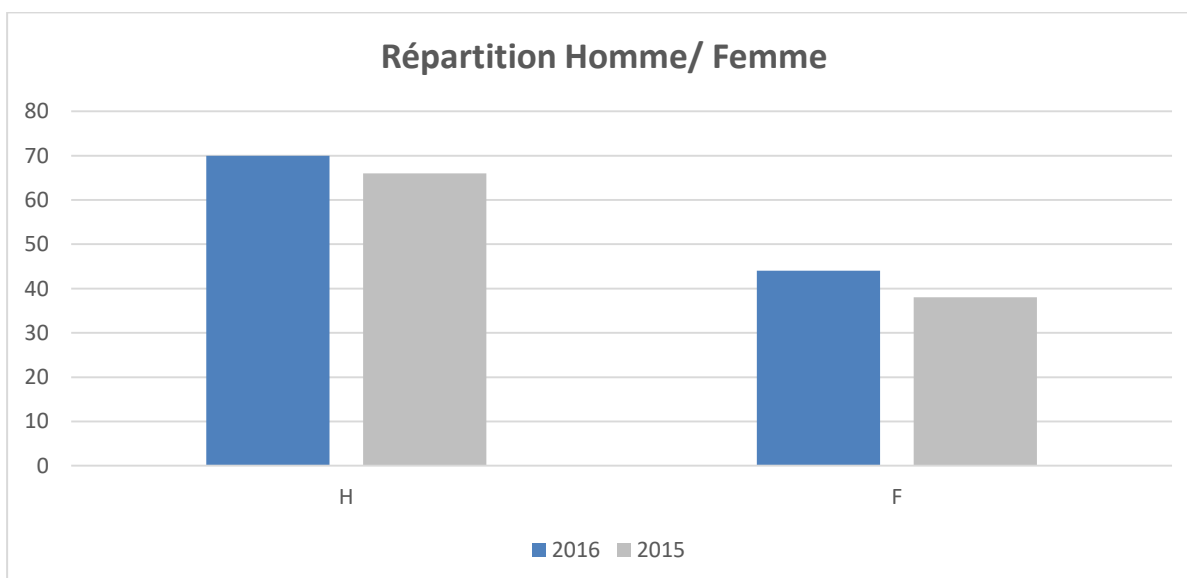


1.1.3. La répartition hommes / femmes

Au 31 décembre 2016, en France, les femmes représentaient environ 35 % des effectifs contractuels de la Société (contre environ 38% en 2015).

La répartition mondiale des collaborateurs par sexe se présente quant à elle comme suit :

	2016	2015
Hommes	70	66
Femmes	44	38



1.1.4. Egalité de traitement

Le Groupe a une politique de non-discrimination salariale lors de l'embauche. Il applique des modalités de définition des rémunérations et d'évaluation de la valeur ajoutée individuelle identiques entre hommes et femmes quelles que soient leurs catégories professionnelles et leurs origines.

En France, la Société remplit ses obligations légales en matière d'emploi de travailleurs handicapés. Elle n'est pas redevable de la contribution AGEFIPH.

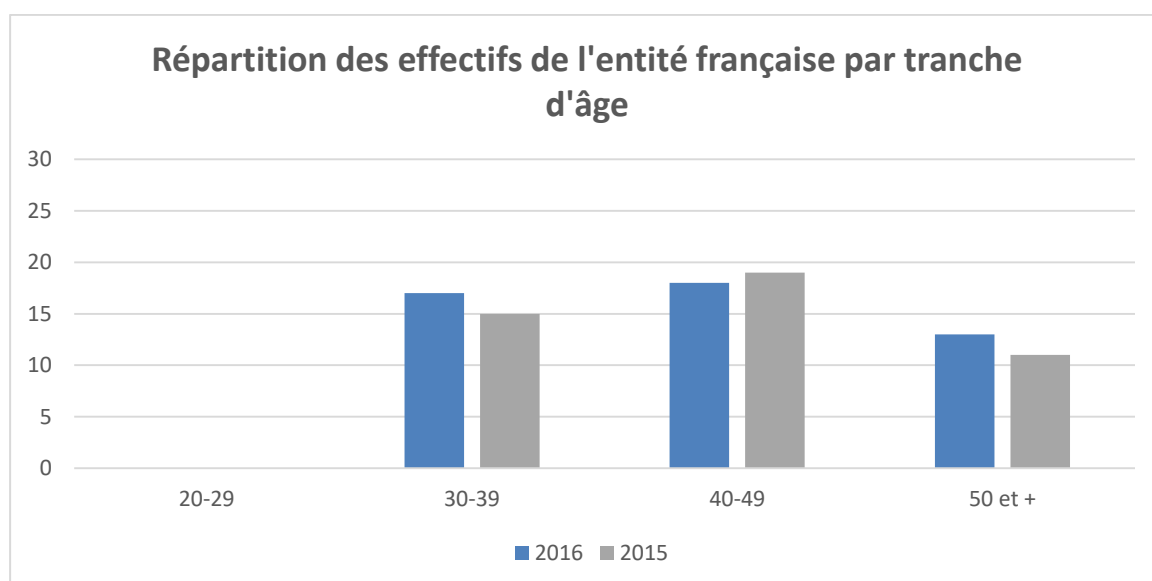
1.1.5. Ancienneté

Les données n'ont pas été collectées pour les filiales internationales du Groupe.

Au 31 décembre 2016, l'âge moyen de l'effectif français est de 44 ans, avec une ancienneté moyenne d'environ 11 années, contre respectivement 44 ans et 10 années en 2015.

La répartition par tranche d'âge des effectifs français est la suivante :

	2016	2015
20-29	0	0
30-39	17	15
40-49	18	19
50 et +	13	11



1.1.6. Les mouvements d'effectifs

Au cours de l'année 2016, le Groupe a recruté 3 nouvelles personnes en France. Il s'agit uniquement de contrats à durée indéterminée. Le nombre de recrutements est égal à celui de 2015.

Il n'y a pas eu de départs sur 2016. Le nombre de départs est en diminution par rapport à 2015 (3 départs).

L'effectif a également évolué dans les autres pays où le Groupe est implanté (Australie, Allemagne, Royaume-Uni et Etats-Unis). On recense 16 nouvelles embauches ainsi que 9 départs sur 2016.

Le détail figure dans le tableau ci-après :

<i>2016</i>	<i>Embauches</i>	<i>Départs</i>
Australie	3	1
Allemagne	2	3
Royaume Uni	7	3
Etats Unis	4	2
TOTAL	16	9

1.1.7. Rémunérations

Les charges de personnel du groupe représentent près de 12 % du chiffre d'affaires consolidé et 53 % du total des charges opérationnelles consolidées.

<i>En K€</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Charges de personnel	9 428	9 409
En % de chiffre d'affaires	12%	12%
En % de charges opérationnelles	53%	52%
Moyenne par salarié	82	90

Les niveaux de rémunérations des salariés sont uniquement basés sur les postes occupés par ces derniers.

1.1.8. Organisation du temps de travail

Les contrats de travail des salariés français sont soumis à la Convention collective du Commerce de gros.

L'absentéisme est non significatif tant en France que pour les autres salariés dépendant des filiales étrangères.

1.2. Relations sociales

Les dernières élections des délégués du personnel en France étaient en cours en janvier 2017.

En l'absence de candidat, il n'y aura pas d'instance représentative du personnel.

AURES s'assure de la qualité des relations sociales.

1.3. Santé et sécurité

La sécurité du personnel et la gestion des conditions de travail sont des éléments fondamentaux pour le développement durable de l'entreprise. Les contrôles et vérifications techniques des installations sont effectués selon la législation en vigueur et AURES dispose d'une médecine du travail externalisée.

Le règlement intérieur de la Société AURES Technologies synthétise les principales règles d'hygiène et de sécurité que les salariés doivent suivre. Il est mis à disposition de l'ensemble des salariés.

Au cours de l'année 2016, sur l'effectif français, la Société a recensé 0 accident du travail.

Compte tenu du faible nombre d'accidents du travail recensé, la société a exclu de ces indicateurs le taux de fréquence et le taux de gravité.

Sur l'ensemble de ses effectifs français, aucune maladie professionnelle ou à caractère professionnel n'a été déclarée sur ces deux dernières années. Aucune incapacité permanente n'a été notifiée à la Société pour cet exercice et les exercices antérieurs.

2. Informations environnementales

2.1. Politique générale en matière environnementale

Les activités du Groupe sont :

- Pour le site en France, une activité de type commerciale, une activité de développement de produit (design et constitution) et une activité de SAV (service après-vente) ;
- Pour les sites à l'étranger, des activités de type commerciales et de type SAV.

Les activités d'AURES ne comprennent pas la production industrielle, donc pas l'utilisation significative de matières premières en vue de production destinées à être commercialisée, ni rejets significatifs dans l'environnement ou de gaz à effet de serre.

C'est pourquoi au regard de la taille du Groupe, le traitement des questions liées aux sujets environnementaux n'a actuellement pas été confié à une équipe dédiée.

Dans ce cadre, seuls les thèmes suivants ont été considérés comme pertinents et seront donc traités dans la suite du rapport :

- Pollution et gestion des déchets
 - Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets
- Utilisation durable des ressources
 - Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des matières premières
 - Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

2.1.1. Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Le Groupe ne produisant pas directement, sa production de déchets reste limitée. Il a fait appel à un prestataire spécialisé pour la gestion et le recyclage de ces déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E).

Le Groupe porte un intérêt particulier à la gestion de ses produits en fin de vie. Tous les clients d'AURES ont la possibilité de se rapprocher du Groupe lorsqu'ils souhaitent se débarrasser de produits en fin de vie. AURES s'engage alors à reprendre les produits en fin de vie à en assurer la gestion et le recyclage (cf. site internet).

2.1.2. Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des matières premières

AURES collabore avec ses sous-traitants à Taiwan et en Corée du Sud afin de développer des prototypes prenant en compte de critères tels que consommation d'énergie, l'utilisation de certains matériaux (aluminium et polycarbonate) dans l'objectif d'avoir des matériaux entièrement recyclables et d'être conformes aux réglementations.

2.1.3. Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Les nouveaux locaux d'AURES en France (déménagement début 2017) ont été construits sur la base des normes d'isolation et de réduction d'énergie les plus récentes.

3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

3.1. Politique Territoriale et Sociale du Groupe AURES

AURES a été créée en 1989 et emploie actuellement 48 personnes en France et 66 personnes à l'international.

En l'espace de 27 ans, le Groupe a recruté du personnel qualifié et compétent, dont la plus grande partie dans de la région parisienne. Les embauches en contrat à durée indéterminée sont privilégiées. Il n'y a pas de contrats à durée déterminée, seulement de l'intérim pour assurer des surcroûts d'activité, des remplacements ou des transitions.

3.1.1. Impact de l'activité sur les populations riveraines ou locales

En cas de recrutement, AURES en France comme à l'étranger privilégie, à compétences égales, le choix de personnes demeurant à proximité des sites sur lesquels elle est installée.

Par ailleurs, les locaux occupés sont situés en zones d'activité. Les impacts sur les populations riveraines sont, en conséquence, très limités.

3.1.2. Mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs & actions de partenariat

L'ensemble des solutions technologiques commercialisées par le Groupe AURES respectent les normes applicables sur les marchés adressés.

3.1.3. Relations avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité du Groupe

Le Groupe met à disposition de son actionnariat et des acteurs financiers l'ensemble des informations règlementées ainsi que les communiqués de presse afin de rendre compte de son activité et de son évolution au cours de l'exercice.

3.1.4. Actions engagées pour prévenir la corruption

Pour limiter le risque de fraudes et d'escroqueries, la société a mis en place une démarche orale de prévention et de vigilance. Le management sensibilisé à ces risques est, en effet, facilement accessible, ce qui permet une surveillance permanente.

3.1.5. Sous-traitance et fournisseurs

Le Groupe AURES n'a pas mis en place de critères spécifiques « RSE » dans la sélection de ses fournisseurs et sous-traitants mais ses critères de sélection sont basés sur la capacité de ceux-ci à satisfaire aux exigences d'AURES pouvant être relatives aux produits, procédures, procédés et équipements de fabrication, qualifications du personnel, systèmes de management de la qualité ou encore relatives aux délais.

Deux de nos principaux fournisseurs sont accrédités norme ISO 9001 et 14001. Nous nous assurons de la validité de leur certificat régulièrement.

Par ailleurs, AURES entretient des relations de proximité avec ses fournisseurs et visite leurs installations.

Les fournisseurs d'AURES sont principalement basés en Corée du Sud et à Taiwan. Ces deux pays sont réputés pour leur respect des droits de l'homme, la Corée du Sud se plaçant n°17 au classement mondial d'Indice de Développement Humain en 2014.

3.1.6. Relation client

Le Groupe AURES est conscient que la satisfaction des clients est un facteur clé de sa réussite. AURES entretient des relations de qualité avec ses clients et en 2016, plus de 58% du chiffre d'affaires de l'entité française a été réalisé avec des clients entretenant des relations commerciales avec AURES depuis plus de 6 années.

Les données n'ont pas été retenues, cette année, sur le périmètre consolidé suite au récent changement de système ERP.

Les indicateurs de la RSE du Groupe AURES exercice 2016

Table de concordance RSE basée sur le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012	Sections ou justification de l'exclusion
Informations sociales	
Emploi	
Effectif total (répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique)	1.1.1. 1.1.2. 1.1.3. 1.1.5.
Embauches (contrats à durée déterminée et indéterminée, difficultés éventuelles de recrutement)	1.1.6.
Licenciements (motifs, efforts de reclassement, réembauches, mesures d'accompagnement)	1.1.6.
Rémunérations (évolution, charges sociales, intéressement, participation et plan d'épargne salariale)	1.1.7
Organisation du travail	
Organisation du temps de travail (durée du temps de travail pour les salariés à temps plein et à temps partiel, heures supplémentaires, main-d'œuvre extérieure à la société)	1.1.8.
Absentéisme (motifs)	1.1.8.
Relations sociales	
Organisation du dialogue social (règles et procédures d'information, de consultation et de négociation avec le personnel)	1.2.
Bilan des accords collectifs	AURES n'a pas signé d'accords collectifs.
Santé et sécurité	
Conditions de santé et de sécurité au travail	1.3.
Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	AURES n'a pas signé d'accords en matière de santé et sécurité au travail
Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail et comptabilisation des maladies professionnelles	Compte tenu du faible nombre d'accidents du travail recensés, la société a exclu de ses indicateurs le taux de fréquence et le taux de gravité.
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	
Promotion et respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT (respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, élimination des discriminations, du travail forcé, abolition effective du travail des enfants)	Du fait de son implantation et de l'implantation de ses sous-traitants, AURES est peu exposé aux risques de violation des conventions fondamentales de l'OIT.
Formation	
Politiques mises en œuvre en matière de formation	AURES n'a pas mis en place de politique de formation.
Nombre total d'heures de formation	AURES n'est pas en mesure de suivre le nombre total d'heures de formation.
Égalité de traitement	
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	1.1.4.
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	1.1.4.
Politique de lutte contre les discriminations	1.1.4.
Informations environnementales	
Politique générale en matière environnementale	
Organisation de la société et démarches d'évaluation ou de certification	2.1.
Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement	AURES n'a pas mis en place de politique de formation.

Table de concordance RSE basée sur le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012	Sections ou justification de l'exclusion
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Les risques environnementaux ou de pollution de l'activité d'AURES sont considérés comme non significatifs.
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	Les risques environnementaux ou de pollution de l'activité d'AURES sont considérés comme non significatifs.
Pollution	
Prévention, réduction ou réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Les risques de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant l'environnement de l'activité d'AURES sont considérés comme non significatifs.
Prise en compte des nuisances sonores	Les nuisances sonores causées par l'activité d'AURES sont considérées comme non significatives.
Prise en compte de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	L'activité d'AURES n'engendre pas d'autre forme significative de pollution.
Economie circulaire	
Prévention de la production, recyclage, autre forme de valorisation et élimination des déchets	2.1.1.
Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	L'activité d'AURES n'est pas génératrice de gaspillage alimentaire significatif.
Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales	La consommation d'eau d'AURES se limite à la consommation sanitaire dans les bureaux.
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	2.1.2.
Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	2.1.3.
Utilisation des sols	L'activité d'AURES n'a pas d'impact significatif sur l'utilisation des sols.
Changement climatique	
Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment l'usage des biens et services qu'elle produit	L'activité directe d'AURES ne produit pas de rejets significatifs de gaz à effet de serre.
Adaptation aux conséquences du changement climatique	L'activité d'AURES n'est pas exposée de manière significative au changement climatique.
Protection de la biodiversité	
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	L'activité d'AURES n'a pas d'impact significatif sur la biodiversité.
Informations sociétales	
Impact territorial, économique et social de l'activité	
Impact des activités en matière d'emploi et de développement régional	3.1.1.
Impact de l'activité sur les populations riveraines ou locales	3.1.1.
Relations avec les parties prenantes	
Conditions du dialogue avec les parties prenantes (associations d'insertion, établissements d'enseignement, associations de défense de l'environnement, associations de consommateurs et populations riveraines)	3.1.3
Actions de partenariat ou de mécénat	AURES n'a pas mis en place d'actions de partenariat ou de mécénat.
Sous-traitance et fournisseurs	
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	3.1.5.

Table de concordance RSE basée sur le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012	Sections ou justification de l'exclusion
Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	3.1.5.
Loyauté des pratiques	
Actions engagées pour prévenir la corruption	3.1.4.
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	3.1.2.
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	Du fait de son implantation et de l'implantation de ses sous-traitants, AURES est peu exposé aux risques de violation des droits de l'homme.

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR
LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES
TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE
INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

(Article L 225-37 du Code de Commerce)

L'objet de ce rapport annuel est notamment de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont décrits dans le rapport de gestion.

En matière de gouvernement d'entreprise, notre entreprise a pris connaissance des dispositions des codes de gouvernement d'entreprise publiés par MIDDLENEXT en décembre 2009 (mis à jour en septembre 2016) et par l'AFEP-MEDEF en juin 2013 (mis à jour en novembre 2015 et en novembre 2016) et les a analysées au regard de ses propres principes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, la société précise qu'elle ne se réfère à aucun des codes de gouvernement d'entreprise mentionnés ci-dessus.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le 26 avril 2017 et transmis aux Commissaires aux Comptes.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

1.1. Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de cinq membres.

Les membres du conseil sont les suivants :

Nom	Fonction	Age	Nationalité	Date de nomination / renouvellement	Fin de mandat
Patrick CATHALA	Administrateur et Président Directeur Général	61 ans	Française	AG 21/05/2008 AG 11/06/2014	AG 2020
Daniel CATHALA	Administrateur	64 ans	Française	AG 21/05/2008 AG 11/06/2014	AG 2020
Régis CATHALA	Administrateur	57 ans	Française	AG 30/06/2011	AG 2017
Alfredo FREIRE	Administrateur	49 ans	Française	AG 30/06/2011	AG 2017
Isabelle BAPTISTE	Administrateur	53 ans	Française	AG 07/06/2012	AG 2018

La liste des autres fonctions et mandats exercés par nos administrateurs figure au paragraphe 1.3 de la partie « AURES TECHONOLOGIES EN BOURSE » du rapport de gestion du conseil d'administration.

Aucun changement n'est intervenu dans la composition du Conseil au cours de l'exercice 2016.

Il est précisé qu'il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de nommer Madame Sabine De VUYST, en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres en fonction, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2023, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sous réserve de l'approbation de cette résolution, ainsi que de l'ensemble des résolutions de renouvellement des mandats arrivant à échéance, le Conseil d'administration serait composé de deux femmes et quatre hommes, soit un écart de deux entre les membres de chaque sexe, conformément aux dispositions légales.

1.2. Fréquence des réunions, taux de présence et bilan d'activité

Au cours de l'exercice écoulé, votre conseil s'est réuni sept fois. Le taux de participation s'est élevé en moyenne à 60 %.

L'article 12 des statuts prévoit que le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président.

L'agenda des réunions du conseil a notamment été le suivant :

20/04/2016

- Arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Proposition d'affectation des résultats,
- Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Mixte,
- Etablissement des documents de gestion prévisionnelle,
- Questions diverses

24/05/2016

- Approbation d'une convention de location de bureaux

16/06/2016

- Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2016 à l'effet d'opérer sur les propres actions de la société en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- Répartition des jetons de présence,
- Mise en œuvre de la division par quatre de la valeur nominale de l'action

20/09/2016

- Activités et perspectives,
- Arrêté du Bilan et des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2016,
- Etablissement des documents de gestion prévisionnelle,
- Autorisation d'une convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce

21/10/2016

- Attributions gratuites d'actions

28/11/2016

- Autorisation de la signature d'un contrat d'agencement avec la SAS SALINI IMMOBILIER et d'un contrat de financement bancaire,
- Transfert de siège social et modification corrélative des statuts

12/12/2016

- Rémunération du président

1.3. Convocation des administrateurs

Conformément à l'article 12 des statuts, les administrateurs ont été convoqués par tous moyens et même verbalement.

Conformément à l'article L 225 – 238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels, et y ont participé.

1.4. Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués 8 jours avant la réunion.

1.5. Tenue des réunions

Les réunions du conseil d'administration se déroulent au siège social, ou en tout autre endroit indiqué lors de la convocation.

1.6. Comités spécialisés

Le conseil d'administration n'a pas mis en place de comités spécialisés.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-20 du Code de commerce, le conseil a décidé de remplir les fonctions de comité d'audit].

1.7. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

2. Pouvoir du Président Directeur Général

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général.

3. Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants est fixée au début de chaque exercice, et, est généralement revue une fois par an, en décembre.

Une information détaillée figure dans le rapport de gestion.

4. Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participations aux assemblées sont définies par les statuts de la Société, article 16.

5. Procédures de contrôle interne mises en place par la société

5.1. Objectifs de la société en matière de contrôle interne

Le contrôle interne désigne l'ensemble des procédures arrêtées par la Direction ayant pour objet de :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement des personnels s'inscrivent dans le cadre des orientations et objectifs définis par les organes sociaux, par les lois et règlements, normes et règles internes applicables,
- prévenir et maîtriser les risques résultants de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes,
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion reflètent avec sincérité et prudence l'activité et la situation de l'entreprise,
- s'assurer de la sauvegarde et la protection des actifs.

Le contrôle interne comme tout système de contrôle ne peut cependant fournir qu'une assurance raisonnable en ce qui concerne la réalisation des objectifs.

5.2. Description synthétique des procédures de contrôle interne

Compte tenu de la taille de l'entreprise, la structure de la société est simple. Le contrôle interne est assuré pour partie par la Direction Générale et pour partie par le service administratif et financier.

Les décisions stratégiques du conseil d'administration sont mises en œuvre par la Direction Générale qui assure la coordination des différentes activités en s'appuyant sur l'équipe de direction composée de 4 directions opérationnelles :

- Commerciale
- Marketing/communication
- Technique
- Administration et finances

L'équipe de Direction se réunit lorsque cela est nécessaire et décide de plans d'actions spécifiques dont l'avancement est contrôlé lors des réunions suivantes.

L'activité est une activité de négoce et de services, il n'y a pas de transformation de matière.

Les actifs sont principalement des marchandises en stock et du matériel informatique et de bureau.

La société utilise l'ERP Microsoft Dynamics (NAVISION) depuis le 1^{er} janvier 2009 qui permet la gestion des stocks en continu. En outre, un inventaire physique est réalisé annuellement.

De même, la comptabilité est tenue en interne sur l'ERP Microsoft Dynamics standard adapté aux besoins de la société.

Le principe de séparation des tâches est toujours respecté dans la limite de l'effectif.

A ce titre, chaque utilisateur de Microsoft Dynamics a des droits d'utilisation de l'ERP limités à son domaine de compétences, à l'exception des deux utilisateurs clefs que sont le directeur des systèmes d'information et le directeur financier.

Le système d'information fait l'objet d'une mise à jour régulière. La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur une procédure de sauvegarde journalière des données informatiques et des règles de gestion des login et mots de passe permettant l'accès au réseau informatique.

L'ensemble des notes de service sont regroupées et constituent la base des procédures.

La société dispose en outre d'une documentation régulièrement mise à jour sur les différents points de réglementation touchant à son secteur d'activité et a souscrit un certain nombre d'abonnements dans des revues spécialisées.

En ce qui concerne les filiales, les comptabilités sont révisées par des experts comptables locaux et la direction financière de la maison mère. Pour les besoins des déclarations fiscales locales, les filiales font appel à des fiscalistes.

Les comptes de la filiale britannique sont certifiés par un auditeur local. Les comptes des filiales américaine et australienne sont audités pour les besoins de l'audit des comptes consolidés.

5.3. Autres procédures de contrôle interne

Au niveau des processus opérationnels, les principaux contrôles suivants sont effectués :

- au niveau des départements commerciaux, production de tableaux de bord mensuels pour chacune des entités du groupe afin de suivre et contrôler les ventes réalisées, la prise de commande, les taux de marge et comparer la réalisation, par secteur d'activités, avec l'exercice précédent,
- au niveau du département marketing/communication pour vérifier l'avancement des opérations de communication et de marketing en termes de réalisation et de coûts par rapport aux objectifs fixés,
- au niveau du département technique pour suivre et contrôler l'avancement et le volume d'activité en termes de service après-vente, support technique, tests et référencement produits, recherches de solutions,
- au niveau du département administratif et financier qui regroupe les fonctions comptabilité, trésorerie, finance et contrôle de gestion, production d'un reporting de trésorerie, suivi du recouvrement et de la gestion des stocks, suivi des couvertures de change, et reporting sur les frais de personnel relatif au service commercial.

Au niveau de l'élaboration et du traitement de l'information financière et comptable :

- Le processus relève de la compétence du département administratif et financier et repose sur l'ERP Microsoft Dynamics permettant de faciliter le suivi de l'exhaustivité, la correcte évaluation des transactions et l'élaboration des informations comptables et financières selon les règles et méthodes comptables en vigueur et appliquées par la société tant pour les comptes sociaux que pour les comptes consolidés.

Depuis 2010 la production des comptes consolidés s'effectue via le logiciel ETAFI CONSO.

La Direction Générale s'assure de la réalité des informations comptables et financières produites par la direction financière. Ces informations sont contrôlées par les commissaires aux comptes qui procèdent aux vérifications selon les normes en vigueur.

L'information comptable et financière fait l'objet d'une diffusion régulière, au moyen de plusieurs médias (communiqués de presse, site internet de la société, site Actusnews, publications légales) eu égard à la cotation des actions de la société au marché d'Euronext Paris.

6. Contrôle interne et gestion des risques

L'objectif principal du système de contrôle interne est de prévenir et de gérer les risques résultant de l'activité de l'entreprise et, en particulier, les risques d'erreurs ou de fraudes, notamment dans le domaine comptable et financier.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités de la Société.

Cependant le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société. La probabilité d'atteindre ceux-ci est soumise aux limites inhérentes à tout système de contrôle interne liées notamment aux incertitudes du monde extérieur, à l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnement pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou d'une simple erreur, à la nécessité d'étudier le rapport coût/bénéfices préalablement à la mise en œuvre des contrôles.

Le Président du conseil d'administration

Patrick CATHALA

COMPTES CONSOLIDES

Notes	ACTIF	31/12/2016	31/12/2015
	ACTIFS NON-COURANTS		
4.1.	Ecart d'acquisition	345 625	403 185
4.2.	Immobilisations Incorporelles	3 758 323	5 153 911
4.3.	Immobilisations Corporelles	1 131 413	440 047
4.4.	Autres actifs financiers	340 024	257 049
4.18.	Impôts différés actifs	663 867	400 610
	TOTAL ACTIFS NON COURANTS	6 239 252	6 654 802
	ACTIFS COURANTS		
4.5.	Stocks et en-cours	19 551 845	13 357 323
4.6.	Clients et comptes rattachés	12 592 829	12 839 921
4.7.	Autres actifs courants	2 520 643	1 914 309
	Actifs financiers à la juste valeur	94 312	281 190
4.8.	Trésorerie et équivalent de trésorerie	6 234 123	9 128 092
	TOTAL ACTIFS COURANTS	40 993 752	37 520 835
	TOTAL ACTIF	47 233 004	44 175 637
Notes	PASSIF	31/12/2016	31/12/2015
	CAPITAUX PROPRES		
	Capital	1 000 000	1 000 000
	Réserves	14 570 888	11 025 499
	Résultat de l'exercice	5 401 757	7 138 230
		20 972 645	19 163 729
	Participations ne donnant pas le contrôle	100 340	64 049
4.9.	TOTAL CAPITAUX PROPRES	21 072 985	19 227 778
	PASSIFS NON COURANTS		
4.11.	Emprunts et dettes financières non courants	1 055 251	2 239 570
4.18.	Impôts différés passifs	761 109	939 541
4.10.	Provisions pour risques et charges	1 160 914	1 318 265
	TOTAL PASSIFS NON COURANTS	2 977 274	4 497 376
	PASSIFS COURANTS		
4.12.	Fournisseurs et comptes rattachés	15 606 649	11 559 506
4.11.	Emprunts et dettes financières courants	2 434 492	2 820 747
	Impôt courant	283 455	1 060 190
4.13.	Autres passifs	4 858 149	5 010 040
	TOTAL PASSIFS COURANTS	23 182 745	20 450 483
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	47 233 004	44 175 637

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDÉ EN EUROS

Notes	Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
4.14.	Chiffre d'affaires	76 206 318	76 851 581
	Achats consommés	(49 189 542)	(50 328 536)
	Charges de personnel	(9 428 534)	(9 409 159)
	Charges externes	(6 703 530)	(6 218 344)
	Impôts et taxes	(436 916)	(416 707)
4.2./4.3.	Dotation aux amortissements	(971 809)	(1 112 656)
4.5/4.6/4.10.	Dotation et reprises de provisions	88 284	(203 120)
4.15.	Autres produits et charges d'exploitation	(365 567)	(649 098)
	Résultat opérationnel courant	9 198 704	8 513 961
4.16.	Autres produits opérationnels	49 799	708 634
4.16.	Autres charges opérationnelles	(128 692)	(320)
	Résultat opérationnel	9 119 811	9 222 275
	Coût de l'endettement financier brut	(116 143)	(167 822)
4.17.	Coût de l'endettement financier net	(116 143)	(167 822)
4.17.	Autres produits financiers	1 659 632	2 573 743
4.17.	Autres charges financières	(2 116 453)	(1 733 185)
4.18.	Charge d'impôt	(3 046 799)	(2 694 926)
	Résultat net	5 500 048	7 200 085
	Part du groupe	5 401 757	7 138 230
	Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	98 291	61 855
4.20.	Résultat net de base par action (*)	1.36	7.20
4.20.	Résultat net dilué par action (*)	1.36	7.20

(*) Au 31 décembre 2016 le capital est composé de 4 000 000 d'actions suite à la division du nominal par 4 au 1^{er} juillet 2016. Il était composé de 1 000 000 actions au 31 décembre 2015.

Etat de résultat global

Notes	Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
	Résultat net consolidé	5 500 048	7 200 085
	Autres éléments du résultat global recyclables en résultat	(1 527 307)	324 299
	Ecart de conversion	(1 527 307)	324 299
	Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat	(42 382)	20 279
	Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	(42 382)	20 279
	Autres éléments totaux du résultat global	(1 569 689)	344 578
	Résultat global consolidé	3 930 359	7 544 663
	Dont		
	Participations ne donnant pas le contrôle	98 291	61 855
	Part du Groupe	3 832 068	7 482 808

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE EN MILLIERS D'EUROS

	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net consolidé (1)	5 500	7 200
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (2)	877	1 357
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	193	(157)
-/+ Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	14	
-/+ Plus et moins-values de cession	(7)	
+Coût de l'endettement financier net	116	166
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	3 047	2 695
= CAF AVANT COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOT (A)	9 740	11 261
- Impôts versés (B)	(3 647)	(3 928)
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (3) (C)	(3 434)	325
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D) = (A)+(B)+(C)	2 659	7 658
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 081)	(160)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	45	
+/- Incidence des variations de périmètre		
+/- Variation des prêts et avances consentis	(119)	
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	(1 155)	(160)
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	(6)	(6)
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 983)	(1 487)
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	(62)	(56)
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	217	
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	(1 249)	(1 333)
- Intérêts financiers nets (y compris contrats de location financement)	(116)	(168)
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement (F)	(3 199)	(3 050)
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	(647)	40
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H = (D + E + F + G)	(2 341)	4 488
TRESORERIE NETTE D'OUVERTURE (I)	7 647	3 159
TRESORERIE NETTE DE CLOTURE (J)	5 306	7 647

(1) Y compris intérêts dans des participations ne donnant pas le contrôle

(2) A l'exclusion de celles liées à l'actif circulant.

(3) Y compris dette liée aux avantages au personnel

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES EN MILLIERS D'EUROS

	CAPITAL	RESERVES CONSOLIDEES	RESERVES DE CONVERSION	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Total capitaux propres au 1^{er} janvier 2015	1 000	12 114	69	13 183	58	13 241
Résultat global		7 158	324	7 482	62	7 544
Dividendes versés		(1 487)		(1 487)	(56)	(1 543)
Opérations sur titres en autocontrôle		(18)		(18)		(18)
Autres		4		4		4
Capitaux propres au 31 décembre 2015	1 000	17 771	393	19 164	64	19 228
Résultat net		5 402		5 402	98	5 500
Ecart de conversion			(1 527)	(1 527)		(1 527)
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies		(42)		(42)		(42)
Résultat global		5 360	(1 527)	3 833	98	3 931
Dividendes versés		(1 983)		(1 983)	(62)	(2 045)
Opérations sur titres en autocontrôle		(41)		(41)		(41)
Capitaux propres au 31 décembre 2016	1 000	21 107	(1 134)	20 973	100	21 073

1. Principes et méthodes comptables

1.1. Principes généraux et référentiel comptable

En application du règlement européen n° 1606/2002, le groupe AURES présente ses états financiers consolidés au titre de l'exercice 2016 suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards « IFRS », telles qu'adoptées dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2016.

Le référentiel peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le conseil d'administration le 26 avril 2017.

De nouvelles normes, amendements de normes ou interprétations sont d'application obligatoire en 2016. Il s'agit de :

- des notes d'améliorations annuelles, cycles 2010 - 2012, et 2012 - 2014,
- de l'amendement aux normes IAS 16 et IAS 38 sur la clarification des modes d'amortissement acceptables,
- de l'amendement IAS 1 "Initiative concernant les informations à fournir"
- amendement IFRS 11 « Acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe »
- amendement IAS27 « Mise en équivalence des comptes individuels »
- amendements à IFRS 10 et 12 et IAS 28 : Exemption d'établissement de comptes consolidés pour les entités d'investissement.

Ces normes, amendements de normes ou interprétations n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2016.

Par ailleurs, les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017 ou postérieurement, n'ont pas été adoptés par anticipation par le groupe.

En particulier, le Groupe n'a pas appliqué à ses comptes consolidés annuels 2016 les normes suivantes :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients »
- IFRS 9 « Instruments financiers »

L'analyse d'impacts de l'application de ces normes est en cours.

Enfin, lorsque l'application des normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas appliquées par le groupe AURES.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1.2. Modalités de consolidation

1.2.1. Méthodes

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société AURES Technologies S.A. et en intégration globale les comptes des filiales qu'elle contrôle.

Par ailleurs la société AURES Technologies S.A. n'exerce aucun contrôle conjoint ou influence notable sur une autre entreprise.

1.2.2. Ecart d'acquisition

Lors de la prise de contrôle exclusive d'une entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur.

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition d'une filiale sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date de l'acquisition.

Selon IAS 36, les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation. L'écart d'acquisition est soumis, au minimum à un test annuel, et, plus fréquemment, s'il existe des indicateurs de perte de valeur, et, est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles.

1.2.3. Estimations

Pour établir les comptes du Groupe, la direction doit procéder à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les comptes consolidés ne peuvent être précisément évalués. La direction est amenée à réviser ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou à la suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 31 décembre 2016 pourraient être sensiblement modifiées et les résultats réels ultérieurs pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Cela concerne principalement :

- Les provisions : voir note 1.3.9.
- Les immobilisations incorporelles : voir note 1.3.1.
- Les engagements de départ à la retraite : considérant que ces avantages sont réglés de nombreuses années après que les membres du personnel ont rendu les services correspondants, la comptabilisation des obligations au titre de ces engagements est déterminée à partir d'évaluations actuarielles basées sur des hypothèses financières et démographiques de taux d'actualisation, taux d'inflation, taux d'augmentation des salaires et table de mortalité. En raison du caractère long terme des plans, l'évolution de ces hypothèses peut générer des pertes ou gains actuariels et ainsi entraîner des variations significatives des engagements comptabilisés. Voir note 1.3.10.
- Les impôts différés actifs : des actifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsqu'il est probable que le groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les économies d'impôt non utilisées pourront être imputées. Voir note 1.3.15.

1.2.4. Opérations en devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie de présentation du Groupe.

Transactions, actifs et passifs

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Afin de gérer le risque lié aux fluctuations des taux de change, les achats en devises font généralement l'objet de contrats d'achat à terme de devises étrangères.

Sont mis en place des contrats à terme afin de couvrir des transactions commerciales comptabilisées au bilan et des flux de trésorerie sur opérations commerciales futures dont la réalisation est jugée hautement probable.

Les éléments non monétaires sont convertis en utilisant le taux historique à la date de la transaction lorsqu'ils sont évalués au coût historique, et en utilisant le taux à la date de la détermination de la juste valeur lorsqu'ils sont évalués à la juste valeur.

Les différences de change qui résultent de ces opérations sont inscrites au compte de résultat sauf :

- celles liées à un gain ou une perte reconnu directement dans les capitaux propres, qui sont comptabilisées dans les capitaux propres, et
- celles naissant de la conversion d'un investissement net dans une filiale, qui sont comptabilisées dans les capitaux propres et prises en résultat lors de la vente de l'investissement.

Conversion des états financiers des sociétés du Groupe

Les états financiers des sociétés du Groupe libellés en monnaies fonctionnelles (n'émanant pas d'économies hyper inflationnistes) différentes de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture à la date de chaque bilan,
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours de change annuel moyen ou au cours de change en vigueur à la date de la transaction pour les transactions significatives,
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte dans les capitaux propres.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée ou lorsque le contrôle de cette activité est cédé, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

1.2.5. Date de clôture

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ont établi des comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

1.2.6. Participations ne donnant pas le contrôle

L'ensemble des résultats d'une filiale est affecté à la part groupe et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cette affectation a pour effet de rendre négatif le montant des participations ne donnant pas le contrôle à l'intérieur des capitaux propres.

1.3. Principales méthodes

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

1.3.1. Immobilisations incorporelles

Cette rubrique n'inclut pas de frais de recherche et de développement. Ces derniers sont intégrés par nature dans les charges d'exploitation de l'exercice.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 8 ans selon leur nature.

La relation clients est amortie linéairement sur une durée de 10 ans.

Les clauses de non concurrence sont amorties linéairement sur une durée de 2 ans.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an, voir note 4.1.

Pour réaliser le test de dépréciation, l'écart d'acquisition et les actifs incorporels testés sont alloués au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT »). Ces UGT représentent le niveau le plus fin auquel ces actifs sont suivis pour les besoins de gestion interne et correspondent à chaque secteur opérationnel tel que défini en note 4.14 des notes aux comptes consolidés.

1.3.2. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 « Contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passif financier.

Ces immobilisations sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif et les durées d'utilité décrites ci-dessous :

- Installations techniques Matériel et outillage	1 à 5 ans
- Installations générales, agencements	2 à 10 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 8 ans
- Mobilier et matériel de bureau	4 à 10 ans

Les amortissements économiques sont homogènes entre les différentes sociétés du Groupe.

1.3.3. Immobilisations financières

Ce poste est composé des dépôts et cautionnements.

La société ne détient pas à la clôture de l'exercice de participation non consolidée ou de créances rattachées à ces participations.

1.3.4. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût selon la méthode du « coût moyen pondéré » et de leur valeur de réalisation.

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (port, frais de douane et assurance).

Une dépréciation des stocks est constituée dès lors que la valeur nette de réalisation est inférieure au coût moyen pondéré, i.e. principalement en raison de l'obsolescence liée à des changements techniques ou de gamme de produits.

1.3.5. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les risques de non-recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciation appropriées et déterminées de façon individualisée ou sur la base de critères d'ancienneté.

1.3.6. Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les chèques et effets à l'encaissement, les fonds de caisse et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

1.3.7. Actions propres

En application de l'IAS 32, les actions propres détenues par le Groupe sont comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés, à leur coût d'acquisition. En cas de cession, le prix de revient du lot cédé est établi selon la méthode Premier Entré - Premier Sorti (FIFO) ; les résultats de cession sont inscrits directement en capitaux propres.

1.3.8. Paiements fondés sur les actions

En 2016, le Groupe a mis en place des plans de rémunération à long terme dénoués en instruments de capitaux propres sous forme d'attribution d'actions gratuites. Le Groupe a appliqué les principes de la norme IFRS 2 Paiements fondés sur des actions. La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'actions gratuites est comptabilisée en charges, en contrepartie des capitaux propres. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, à la date d'attribution.

1.3.9. Provisions pour risques et charges

Conformément à l'IAS 37, les obligations à l'égard des tiers, existantes à la date de clôture et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources probable font l'objet d'une provision lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante.

1.3.10. Provision pour retraite

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements, pour l'ensemble du personnel, toutes classes d'âges confondues, font l'objet d'une évaluation selon la méthode des unités de crédits projetées en fonction des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Cette valeur actualisée de l'obligation future de l'employeur évolue en fonction de l'augmentation future des salaires, du taux de rotation du personnel et d'une actualisation financière.

Les pertes et gains actuariels (changements d'hypothèses ou expérience) sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ».

1.3.11. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages inhérents aux biens ont été transférés aux clients. Il est constaté net de remises et ristournes accordées aux clients.

Les remises et ristournes accordées aux clients sont généralement, lorsqu'elles peuvent être estimées d'une manière fiable, comptabilisées simultanément à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

1.3.12. C.V.A.E.

Le groupe a choisi de présenter la CVAE sur la ligne « Impôts et taxes ».

1.3.13. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le groupe a choisi de présenter le CICE au sein du résultat d'exploitation, en déduction des charges de personnel selon la vue de la norme IAS 19.

Le CICE est calculé et déclaré par année civile.

1.3.14. Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant est représenté par l'écart entre le chiffre d'affaires et les charges d'exploitation. Celles-ci comprennent les charges commerciales ainsi que les charges administratives et générales.

Le résultat opérationnel incorpore en plus les autres produits opérationnels et les autres charges opérationnelles qui correspondent au résultat des cessions des immobilisations incorporelles et corporelles et d'autres produits et charges identifiés, non récurrents et significatifs (principalement des provisions relatives à des litiges).

Ce classement est conforme à la recommandation n° 2013-03 de l'ANC.

1.3.15. Impôts sur le résultat

La charge d'impôt correspond à la somme des impôts exigibles de chaque entité consolidée, corrigée des impôts différés.

Les différences temporelles entre la valeur consolidée des éléments d'actif et de passif et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale peuvent donner lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu ou anticipé à la date de clôture; les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement est prise.

Les impôts différés actifs relatifs à des déficits fiscaux reportables dont la récupération pourrait être jugée improbable ne sont pas comptabilisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.3.16. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le calcul du résultat dilué par action tient compte, le cas échéant, des effets de toutes les actions potentiellement dilutives sur le calcul du résultat de la période et sur celui du nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

1.3.17. Instruments financiers

Le Groupe a mis en place des contrats à terme afin de couvrir des transactions commerciales comptabilisées au bilan et des flux de trésorerie sur opérations commerciales futures dont la réalisation est jugée hautement probable.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur : les coûts des transactions attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les dérivés sont évalués à la juste valeur à la clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat de la période compte tenu de l'absence de documentation formelle de l'efficacité de la couverture.

2. Périmètre de consolidation

La société mère ultime est AURES Technologies S.A.

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

	31/12/2016			31/12/2015		
	% de détention	% de contrôle	Méthode	% de détention	% de contrôle	Méthode
AURES Technologies Limited	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AURES Technologies GmbH	90%	90%	IG	90%	90%	IG
J2 Retail Systems Limited	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AURES Technologies Inc	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AURES Technologies Pty	100%	100%	IG	100%	100%	IG
J2 Systems Technology Limited	100%	100%	IG	100%	100%	IG

I.G. Intégration globale

Il n'existe pas de société contrôlée non consolidée.

3. Conversion des éléments en monnaies étrangères

Le tableau suivant présente les taux de conversion euro contre monnaie étrangère retenus pour la consolidation des entités en monnaies étrangères :

	<i>Taux moyen 2016</i>	<i>Taux moyen 2015</i>	<i>Taux de clôture 31/12/2016</i>	<i>Taux de clôture 31/12/2015</i>
Dollar américain	1,10600	1,10500	1,05410	1,08870
Dollar australien	1,48420	1,47900	1,45960	1,48970
Livre sterling	0,82270	0,72440	0,85618	0,73395

Les écarts de conversion constatés dans les autres éléments du résultat global résultent principalement de l'évolution de la livre sterling entre 2015 et 2016.

4. Notes sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016

Les chiffres sont indiqués en euros.

4.1. Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition de la société J2 Systems Technology en 2013 a évolué comme suit :

	31/12/2015	Variation taux de change	31/12/2016
Ecart d'acquisition	403 185	(57 560)	345 625

Le test de dépréciation de l'écart d'acquisition, alloué par UGT, réalisé au titre de l'exercice, n'a pas conduit à constater une dépréciation car la valeur recouvrable est supérieure à la valeur de l'actif testé.

Les principales hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable sont :

Base retenue pour la valeur recouvrable : Valeur d'utilité

Source retenue : Plan à 4 ans + année normative actualisée à l'infini

Taux d'actualisation avant impôt: 13,7%

Taux de croissance long terme : 2,5%

Les tests de sensibilité effectués sur le taux d'actualisation (± 100 bp) et le taux de croissance organique (± 100 bp) sont de nature à conforter l'analyse réalisée.

4.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

Valeurs brutes	31/12/2015	Acquisitions	Cessions	Virement	Variation taux de change	31/12/2016
Relation clients	6 891 887				(983 900)	5 907 987
Clause de non concurrence	111 588				(15 930)	95 657
Concessions, brevets et droits similaires	1 126 146	92 716	(3 066)		(12 052)	1 203 744
TOTAL	8 129 621	92 716	(3 066)		(1 011 882)	7 207 389

<i>Amortissements</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Virement</i>	<i>Variation taux de change</i>	<i>31/12/2016</i>
Relation clients	2 067 567	614 842			(319 213)	2 363 196
Clause de non concurrence	111 588				(15 930)	95 657
Concessions, brevets et droits similaires	796 554	204 540	(3 066)		(7 818)	990 211
TOTAL	2 975 710	819 382	(3 066)		(342 961)	3 449 066

Sur l'exercice 2016, aucun indice de perte de valeur n'a été décelé sur ces actifs.

En valeur nette, le total du poste immobilisations incorporelles a évolué comme suit :

<i>Valeurs nettes</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>Acquisitions/ Dotations</i>	<i>Cessions/ Reprises</i>	<i>Virement</i>	<i>Variation taux de change</i>	<i>31/12/2016</i>
TOTAL	5 153 911	(726 666)			(668 922)	3 758 323

4.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

<i>Valeurs brutes</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>Acquisitions</i>	<i>Cessions</i>	<i>Virement</i>	<i>Variation taux de change</i>	<i>31/12/2016</i>
Installations techniques, matériel et outillage	210 202	20 764	(17 936)		(22 290)	190 740
Autres immobilisations corporelles	1 237 317	976 673	(599 788)		(50 622)	1 563 580
TOTAL	1 447 519	997 437	(617 724)		(72 912)	1 754 320

Les mouvements enregistrés sous « virement » correspondent au transfert des immobilisations en cours vers les postes d'affectation définitifs.

<i>Amortissements</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Virement</i>	<i>Variation taux de change</i>	<i>31/12/2016</i>
Installations techniques, matériel et outillage	222 465	8 721	(15 719)	(26 609)	(22 019)	166 839
Autres immobilisations corporelles	785 007	231 334	(550 638)	26 609	(36 244)	456 088
TOTAL	1 007 472	240 055	(566 357)	0	(58 263)	622 907

En valeur nette, le total du poste immobilisations corporelles a évolué comme suit :

<i>Valeurs nettes</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>Acquisitions/ Dotations</i>	<i>Cessions/ Reprises</i>	<i>Virement</i>	<i>Variation taux de change</i>	<i>31/12/2016</i>
TOTAL	440 047	757 382	(51 367)	(29 027)	(14 649)	1 131 413

Il existe au 31 décembre 2016 des immobilisations financées au moyen de contrats de location financement (36 K€), telles que définies par la norme IAS 17 « Contrats de location » qui sont incluses dans le poste « immobilisations corporelles ».

4.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont évolué comme suit :

	<i>31/12/2015</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>Variation taux de change</i>	<i>31/12/2016</i>
Immobilisations financières	257 049	167 824	(13 072)	95	340 024

Il s'agit principalement des dépôts et cautionnements versés lors de la signature des baux des différentes entités et d'une retenue de garantie (110 067 €) prélevée par OSEO lors de la mise en place de son financement en décembre 2012.

4.5. Stocks

	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015</i>
Marchandises	20 193 519	13 868 917
Dépréciation	(641 674)	(511 594)
VALEUR NETTE	19 551 845	13 357 323

Le poste « stocks et en-cours » se décompose comment suit par entité du groupe:

	TOTAL	AUS	FR	GMBH	USA	UK
Marchandises	20 193 519	2 269 796	8 709 802	1 654 692	3 158 679	4 400 550
Dépréciation	(641 674)	(41 169)	(198 754)	(37 211)	(183 743)	(180 787)
VALEUR NETTE	19 551 845	2 228 627	8 511 048	1 617 481	2 974 936	4 219 763

Le poste « dépréciation des stocks » a évolué comme suit :

	<i>31/12/2015</i>	<i>Dépréciation</i>	<i>Reprise dépréciation</i>	<i>Variation de taux de change et autres mouvements</i>	<i>31/12/2016</i>
Dépréciation	(511 594)	(613 551)	468 082	15 389	(641 674)

Les dépréciations du stock sont constatées en résultat opérationnel.

4.6. Clients et comptes rattachés

	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015</i>
Valeur brute	12 780 639	13 099 704
Dépréciation	(187 809)	(259 783)
VALEUR NETTE	12 592 829	12 839 921

Le poste « dépréciation des clients et comptes rattachés » a évolué comme suit :

	<i>31/12/2015</i>	<i>Dépréciation</i>	<i>Reprise dépréciation</i>	<i>Variation de taux de change et autres mouvements</i>	<i>31/12/2016</i>
Dépréciation	(259 783)	(30 315)	81 264	21 025	(187 809)

A l'exception de celles qui présentent un caractère douteux, les créances clients ont une date d'échéance inférieure à un an.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les créances clients est la valeur comptable des créances.

Les dépréciations des créances clients et comptes rattachés sont constatées en résultat opérationnel.

Le poste « clients et comptes rattachés » se décompose comme suit par entité du groupe :

	TOTAL	AUS	FR	GMBH	USA	UK
Clients et comptes rattachés	12 594 687	1 650 610	3 842 798	1 258 773	1 564 832	4 277 674
Clients douteux	185 952		11 128			174 824
Valeur brute	12 780 639	1 650 610	3 853 926	1 258 773	1 564 832	4 452 498
Dépréciation	(187 809)	(18 669)	(9 297)	(3 740)	(8 141)	(147 962)
VALEUR NETTE	12 592 829	1 631 941	3 844 629	1 255 033	1 556 691	4 304 536

4.7. Créances et comptes de régularisation

	31/12/2016	31/12/2015
Etat	1 882 990	1 305 960
Personnel	13 006	0
Fournisseurs débiteurs	48 245	12 817
Fournisseurs avoirs à recevoir	80 845	96 457
Avances fournisseurs	142 607	50 173
Débiteurs divers	2 500	0
Produits à recevoir	31 744	0
Charges constatées d'avance	318 698	448 902
TOTAL	2 520 643	1 914 309

4.8. Trésorerie et équivalent de trésorerie

	31/12/2016	31/12/2015
Comptes bancaires	6 229 787	9 123 681
Caisses	4 336	4 411
TOTAL	6 234 123	9 128 092

4.9. Capitaux propres

Les capitaux propres incluent les capitaux propres part du groupe et des participations ne donnant pas le contrôle tels que présentés au bilan. Le tableau de variation des capitaux propres consolidés est présenté dans les états financiers en page 59.

Les capitaux propres du groupe ne sont soumis à aucune exigence imposée par des tiers.

Les programmes de rachat d'actions propres mis en place sont décrits au paragraphe 5.7 de l'annexe.

Le plan d'attribution d'actions gratuites ayant été décidé fin 2016 tel que décrit en note 5.8, la charge IFRS 2 relative sera comptabilisée sur l'exercice 2017.

4.10. Provisions pour risques et charges

	31/12/2015	Dotations	Reprises	Réévaluation	Variation taux de change	31/12/2016
Engagements de retraite (1)	345 836	41 476		42 382		429 694
Garantie clients (2)	880 576	453 749	(621 213)		(29 244)	683 868
Autres provisions pour risques (3)	91 953	47 352	(90 416)		(1 437)	47 352
TOTAL	1 318 265	542 577	(711 629)	42 382	(30 681)	1 160 914

(1) Engagement de retraite

La Société n'a pas d'engagement en matière de retraite, mais seulement au titre des indemnités de départ selon la convention collective.

L'indemnité de départ en retraite est calculée sur la base de la rémunération moyenne que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois d'activité. Dans le cas d'un départ en retraite à l'initiative du salarié, l'indemnité est soumise au paiement de charges sociales.

Ce régime n'est pas financé par un contrat d'assurance.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées - Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par pallier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (valeur des engagements ou « Defined Benefit Obligation ») correspond aux engagements de la société pour services « rendus ». La dette actuarielle correspond au montant des engagements qui doit être provisionné dans les comptes.

La part des engagements affectée à l'exercice qui suit la date de l'évaluation (coût des Services) correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

L'engagement futur est calculé individuellement conformément aux recommandations de l'IASB (International Accounting Standards Board) dans le cadre de la norme IAS19 révisée. Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau de la société.

Les hypothèses retenues pour l'année sont les suivantes :

	2016	2015
Taux de mortalité	TD/TV 2012-2014	TD/TV 2011-2013
Taux d'actualisation	1,5%	2,0%
Taux d'évolution des salaires	1,5%	1,5%
Age théorique de départ à la retraite cadres	65 ans	65 ans
Age théorique de départ à la retraite non cadres	63 ans	63 ans
Taux de turnover	1,9%	1,9%
Taux de charges sociales patronales	48,4%	47,1%

Il convient de préciser que la sensibilité de la provision pour engagement de retraite au taux d'actualisation est faible comme présenté ci-après :

Taux d'actualisation	1,25%	1,50%	1,75%
Engagements de retraite	446 628	429 694	413 541

Au titre de l'exercice 2016, le coût des services rendus s'élève à 34 559 euros (33 561 euros en 2015) et le coût de l'actualisation à 6 917 euros (5 559 euros en 2015). Les pertes actuarielles s'élèvent à 42 382 euros (contre 20 279 euros de gains actuariels en 2015) et sont reconnus en autres éléments du résultat global.

(2) Garantie accordée aux clients

Sur une base statistique, les coûts liés à la mise en œuvre de la garantie contractuelle consentie aux clients sur les ventes d'équipements sont provisionnés dans les comptes.

La provision est notamment déterminée en fonction du chiffre d'affaires réalisé et de la durée de garantie restant à courir à la clôture de l'exercice.

(3) Autres provisions pour risques

- Litiges

Une provision pour litige relative à la procédure prud'homale qui oppose la Société à un ancien dirigeant a été comptabilisée pour un montant de 33 603 € au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Elle fait suite au jugement rendu par la Cour d'Appel de Paris en date du 17 janvier 2017 qui a partiellement infirmé le jugement rendu par le Conseil des Prud'hommes en date du 17 décembre 2013.

En date du 21 mars 2017, la Société a eu connaissance d'un pourvoi en Cassation de la part de l'ancien dirigeant, qui n'a pas nécessité de provision complémentaire.

Concernant la seconde procédure dans laquelle la Société est engagée, la position prise lors de l'arrêt des comptes au 31 décembre 2015 a été maintenue. Le jugement rendu le 12 avril 2016 par le Conseil de Prud'hommes d'Evry a débouté le demandeur de l'intégralité de ses demandes. Un appel a été interjeté en date du 29 avril 2016.

4.11. Emprunts, dettes financières non courants et courants

La répartition des emprunts et dettes financières non courants et courants par échéance est la suivante au 31 décembre 2016 :

	TOTAL	1 an au plus	Plus d'1an, - 5ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses	2 561 874	1 506 623	1 055 251	
Concours bancaires courants	927 869	927 869		
TOTAL	3 489 743	2 434 492	1 055 251	

Dans le cadre de l'acquisition de J2 en 2013, la société a bénéficié de deux prêts bancaires et d'un contrat de développement participatif auprès de BPI France (ex OSEO) en euros à taux d'intérêts fixes compris entre 2,10% et 2,40%, avec une échéance maximale fixée à 2019 et faisant l'objet de covenants bancaires présentés en note 5.1.

Le groupe estime qu'il n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt et que la juste valeur des emprunts et dettes financières diverses correspond à la valeur figurant au bilan.

4.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste « fournisseurs et comptes rattachés » se décompose comme suit par entité du groupe :

	TOTAL	AUS	FR	GMBH	USA	UK
Fournisseurs et comptes rattachés	15 568 383	295 714	14 723 945	120 023	152 566	276 135
Dettes d'immobilisations	38 266		38 266			
TOTAL	15 606 649	295 714	14 762 211	120 023	152 566	276 135

Toutes les dettes incluses dans le poste « fournisseurs et comptes rattachés » ont une date d'échéance inférieure à un an.

4.13. Dettes et comptes de régularisation

	31/12/2016	31/12/2015
Dettes fiscales et sociales	3 084 909	3 457 779
Avances clients	16 484	3 845
Produits constatés d'avance	1 515 455	1 448 198
Clients créditeurs	106 646	77 152
Avoirs à établir	128 656	16 902
Autres créditeurs	6 000	6 164
TOTAL	4 858 149	5 010 040

Les produits constatés d'avance correspondent au chiffre d'affaires relatif aux extensions de garantie pour la durée restant à courir sur les exercices futurs.

4.14. Information sectorielle

Le niveau d'information sectorielle retenu par le Groupe est la zone géographique.

Le reporting interne utilisé par la direction générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs est, en effet, fondé sur la zone géographique.

Suite à l'acquisition de J2 en 2013, les zones géographiques ont été définies en regroupant des entités du Groupe présentant des caractéristiques économiques similaires comme la marge, le mode de distribution, la typologie des clients : zone France, zone Europe, zone USA et Australie. Ces caractéristiques similaires demeurent au 31 décembre 2016.

4.14.1. Résultats par secteurs d'activité

Le résultat sectoriel est établi par rapport aux données consolidées comme défini au 4.14. :

K€	2016				2015			
	France	Europe	USA/ Australie	Total	France	Europe	USA/ Australie	Total
Chiffre d'affaires	25 920	31 269	19 017	76 206	24 646	30 338	21 868	76 852
Résultat opérationnel	6 239	1 852	1 029	9 120	5 452	2 275	1 495	9 222
Résultat net consolidé	3 749	1 169	582	5 500	4 300	1 747	1 153	7 200

4.14.2. Ventilation géographique

Le chiffre d'affaires consolidé ventilé par pays de destination de la vente est le suivant :

K€	31/12/2016	31/12/2015
France	21 026	20 597
Grande Bretagne	19 762	20 378
Allemagne	7 141	5 790
Autres Etats de la CEE	6 203	5 068
USA	10 151	13 942
Australie	7 522	7 581
Autres états hors CEE	4 401	3 495
TOTAL	76 206	76 851

4.15. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation sont composés des éléments suivants :

	31/12/2016	31/12/2015
Redevances et brevets	(312 948)	(454 720)
Pertes sur créances clients	(56 149)	(208 010)
Autres charges d'exploitation	(3 980)	(6 896)
Autres produits d'exploitation	7 510	20 528
TOTAL	(365 567)	(649 098)

Les redevances correspondent à des montants liés aux ventes de produits J2.

4.16. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont composés des éléments suivants :

	31/12/2016	31/12/2015
V.N.C. des immobilisations cédées	(38 350)	
Amortissements exceptionnels	(87 629)	
Autres charges opérationnelles	(2 713)	(320)
Cessions d'immobilisations	44 749	
Autres produits opérationnels	5 050	708 635
TOTAL	(78 893)	708 315

4.17. Résultat financier

Le résultat financier est composé des éléments suivants :

	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et charges assimilées	(116 143)	(167 822)
Coût de l'endettement financier net	(116 143)	(167 822)
Autres produits financiers	1 659 632	2 573 743
Autres charges financières	(2 116 453)	(1 733 185)
RESULTAT FINANCIER	(572 964)	672 736

Les autres produits financiers et les autres charges financières comprennent respectivement les différences de change négatives et positives et 193 478 € correspondant à la charge de juste valeur des couvertures de change à la clôture de l'exercice.

Risque de change

Le Groupe AURES est confronté à deux types de risque de change:

- un risque de change qui résulte de la conversion dans ses états financiers des comptes de ses filiales étrangères (Grande Bretagne, Australie et Etats Unis),
- un risque de change sur transactions, qui provient des opérations commerciales et financières effectuées dans des devises différentes de l'euro, qui est la devise de référence du groupe.

Suite à l'opération d'acquisition du groupe J2 Retail Systems Technology Limited en 2013, la société bénéficie d'une couverture naturelle sur une partie de ses approvisionnements en marchandises.

Le risque de change sur transactions fait l'objet de couvertures afin de protéger le résultat du groupe contre des variations défavorables des cours des monnaies étrangères contre l'euro. Ces couvertures sont cependant flexibles et mises en place progressivement, afin de pouvoir profiter également en partie des évolutions favorables.

4.18. Impôts sur les résultats

La ventilation des impôts au compte de résultat est la suivante :

	31/12/2016	31/12/2015
Impôts exigibles	(3 300 064)	(3 379 388)
Impôts différés	253 265	684 463
TOTAL	(3 046 799)	(2 694 925)

La ventilation des actifs et passifs d'impôts différés par catégorie est la suivante :

	31/12/2016	31/12/2015
Actifs d'impôts différés liés aux écarts temporaires	210 727	101 186
Actifs d'impôts différés liés aux retraitements (1)	453 140	299 424
Actifs d'impôts différés liés à la juste valeur	0	0
Actifs d'impôts différés	663 867	400 610
Passifs d'impôts liés aux écarts temporaires	(78 311)	0
Passifs d'impôts différés sur provisions	(108 666)	(59 824)
Passifs d'impôts différés sur incorporels	(567 959)	(806 930)
Passifs d'impôts différés liés à la juste valeur	(6 173)	(72 787)
Passifs d'impôts différés	(761 109)	(939 541)
Montant net	(97 242)	(538 931)

(1) Dont impôts différés relatifs à la marge sur stock : 304 643 € et à l'engagement de retraite : 147 943 €

Au 31 décembre 2016, l'entité américaine du groupe (J2 Retail Systems Inc) présente des déficits fiscaux cumulés d'environ K\$ 1 600 (récupérés de AURES USA Inc suite à la fusion) qui n'ont pas été activés dans les comptes.

La filiale américaine étant résidente fiscale britannique et américaine, une partie des déficits générés par J2 Retail Systems Inc ont été imputés sur des bénéfices taxés en Grande Bretagne. Les déficits restant pourraient être imputés sur les bénéfices générés et taxables aux Etats-Unis au regard de l'impôt sur les sociétés si la société n'est plus résidente fiscale britannique.

4.19. Preuve d'impôt

Le tableau ci-après résume le rapprochement entre :

- d'une part, la charge d'impôt théorique du Groupe calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôt le taux d'impôt applicable en 2016,
- d'autre part, la charge d'impôt totale comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

K€	31/12/2016	31/12/2015
Résultat consolidé avant impôt	8 547	9 895
Charge d'impôt théorique	2 943	3 407
En %	34,43%	34,43%
Incidence des charges et produits non imposables	168	40
Autres		(29)
Utilisation des déficits		(82)
Imposition à taux différencié	(65)	(641)
IMPOTS ET TAUX EFFECTIFS	3 046	2 695
	35,63%	27,24%

4.20. Résultat par action

Au 31 décembre 2016, le capital de la société AURES Technologies était divisé en 4 000 000 actions et la société détenait 36 265 actions propres (note 5.7).

Le résultat consolidé au 31 décembre 2016 part du groupe s'élevant à 5 401 757 €, le résultat consolidé par action est de 1,36 €.

Le résultat dilué par action est égal à 1,36 €. Il existe des actions potentiellement dilutives suite à au plan d'attribution d'actions gratuites décrit en note 5.8.

4.21. Transactions entre parties liées

Le groupe a réalisé les transactions suivantes :

€	31/12/2016 SCI CABOU	31/12/2015 SCI CABOU
Charges externes (loyers et assurances)	193 907	194 497
Impôts et taxes	30 865	28 642
Fournisseurs et comptes rattachés	0	0

La SCI CABOU a un dirigeant commun avec la société AURES Technologies S.A.

Les rémunérations inscrites en charges pour les dirigeants au cours de l'exercice figurent au point 5.8.

5. Autres informations

5.1. Engagements hors bilan

	31/12/2016	31/12/2015
Achat à terme de devises	1 777 346	6 833 854
Nantissement de fonds de commerce	5 060 000	5 060 000
TOTAL	6 837 346	11 893 854

Achat à terme de devises

Au 31 décembre 2016, le montant des contrats à terme souscrits s'élève à 1 979 K\$ dont 1 301 K\$ sont affectés à des dettes comptabilisées.

Le solde de ces contrats couvre des engagements d'achats de marchandises pris au 31 décembre 2016.

Le cours moyen des couvertures détenues au 31 décembre 2016 est de 1 EUR = 1.1135 USD.

Les contrats d'achat à terme de devises font l'objet d'une valorisation dans les comptes à leur juste valeur et sont comptabilisés en actifs financiers pour 94 K€ au 31 décembre 2016.

Nantissement du fonds de commerce

Une inscription au titre du nantissement du fonds de commerce a été réalisée en date du 31 décembre 2012 par le CREDIT DU NORD et la B.N.P. PARIBAS pour un montant de 5 060 000 euros dans le cadre de la mise en place du financement nécessaire à l'acquisition du groupe J2 Systems Technology le 20 décembre 2012.

Covenants bancaires

Dans le cadre de la mise en place du financement nécessaire à l'acquisition du groupe J2 Systems Technology le 20 décembre 2012, la société s'engage à respecter les ratios financiers tels que décrits dans le contrat de prêt.

Il s'agit des quatre ratios suivants :

- Dettes stables / Fonds propres
- Dettes stables/ CAF
- Cash-flow libre consolidé/service de la dette
- Dettes financières nettes/EBE

Les valeurs qui doivent être maintenues au 31 décembre 2016 sont les suivantes :

- Dettes stables / Fonds propres : inférieur à 1
- Dettes stables/ CAF : inférieur à 4
- Cash-flow libre consolidé/service de la dette : supérieur à 1
- Dettes financières nettes/EBE : inférieur à 1,5

Au 31/12/2016, un des ratios bancaires n'a pas été respecté. Cela n'emporte aucune conséquence sur les comptes dans la mesure où la dette financière afférente est exigible à moins d'un an et que la société dispose de la trésorerie disponible pour honorer cette échéance.

5.2. Effectifs

Les effectifs du Groupe AURES Technologies au 31 décembre 2016 s'élèvent à 110,2 personnes :

	31/12/2016	31/12/2015
Encadrement	24,0	24,3
Employé	84,2	77,8
TOTAL	110,2	102,1

5.3. Participation et intéressement des salariés

Aucune des sociétés du groupe n'est soumise à l'obligation de mise en place d'un accord d'intéressement ou d'un accord de participation. L'effectif minimum déclenchant l'obligation de mise en place d'un accord de participation n'est pas atteint en date de clôture.

5.4. Honoraires d'audit

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge en 2016 et 2015 se décomposent de la manière suivante :

En K€	PwC		F.-M Richard et associés	
	2016	2015	2016	2015
<i>Sous-Total certification des comptes</i>	105	125	65	75
AURES Technologies S.A.	65	75	65	75
Filiales intégrées globalement	40	50	0	0
<i>Sous-total Services autres que la certification des comptes</i>	11	8	1	1
TOTAL	126	133	66	76

5.5. Evénements postérieurs à la clôture

En date du 17 janvier 2017, la société a eu connaissance du jugement rendu par la Cour d'Appel de Paris dans le cadre du litige qui l'oppose à un ancien dirigeant. La Cour d'Appel a partiellement infirmé le jugement rendu par le Conseil des Prud'hommes en date du 17 décembre 2013. Les conséquences financières de cette décision font l'objet d'une provision pour risques au 31 décembre 2016.

En date du 21 mars 2017, la Société a eu connaissance d'un pourvoi en Cassation de la part de l'ancien dirigeant.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2016 et la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration le 26 avril 2017.

5.6. Dirigeants

La rémunération octroyée aux membres des organes d'administration et de direction de la société AURES Technologies s'est élevée à 696 573 €.

Ils ne perçoivent aucune rémunération au titre des fonctions qu'ils exercent dans les sociétés contrôlées.

Ces mêmes personnes ne bénéficient d'aucun engagement particulier en matière de pensions ou autres indemnités assimilées. Aucune avance financière ne leur a été consentie.

5.7. Actions propres

Un nouveau programme de rachat d'actions a été mis en place par le conseil d'administration suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2016.

Les actions détenues dans le cadre de l'ensemble des programmes de rachat d'actions engagés par la société sont :

Comptes	31/12/2016			31/12/2015		
	Nombre de titres	Prix revient unitaire	Prix revient total	Nombre de titres	Prix revient unitaire	Prix revient total
Animation	4 249	19,34	82 170	699	66,14	46 234
Actions Propres	32 016	5,11	163 741	8 004	20,46	163 741
TOTAL	36 265		245 911	8 703		209 975

Dans le cadre de son programme de rachat, la société a effectué les opérations suivantes au cours de l'exercice 2016:

	Nombre de titres	Cours moyen	% du capital
Nombre d'actions achetées	84 462	18,64 €	2,94%
Nombre d'actions cédées	82 370	18,56 €	2,90%
Nombre d'actions annulées	NEANT		
Compte animation de marché au 31/12/2016	4 249	19,34 €	0,11%
Nombre d'actions auto détenues au 31/12/2016	32 016	5,11 €	0,80%

Le cours moyen calculé tient compte de la division par 4 du nominal de l'action AURES TECHNOLOGIES au 1^{er} juillet 2016. Il en est de même pour le « % du capital ».

Les données relatives à la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2016 ont été recalculées sur la base du nouveau nombre d'actions composant le capital soit 4 000 000.

La valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2016 est de 245 910,84 €.

La valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2016 est 678 626,95 €.

5.8. Plan d'attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 16 juin 2016 le Conseil d'Administration à consentir aux membres du personnel salarié du Groupe et/ou certains mandataires sociaux, en une ou plusieurs fois, et, ce, pendant un délai maximum de 38 mois, des actions gratuites sous conditions de performance ou non.

Cette autorisation a fait l'objet d'une utilisation partielle, dont les modalités ainsi que la liste des bénéficiaires, ont été arrêtées par le Conseil d'Administration en date du 21 octobre 2016.

Les principales caractéristiques de ces plans sont résumées dans le tableau ci-après :

<i>Présentation de synthèse</i>	<i>Plan AGA 2016-1</i>	<i>Plan AGA 2016-2</i>
Date de l'assemblée	16 juin 2016	16 juin 2016
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	10% du capital social au jour de la présente assemblée	10% du capital social au jour de la présente assemblée
Nombre total d'actions effectivement attribuées	8 000	6 533
Date de la décision du Conseil d'Administration	21 octobre 2016	21 octobre 2016
Période d'évaluation de la mesure de la condition d'attribution	Condition de performance liée au CA Groupe 2016 ≥ 100 \$m ou ≥ 100m€ Condition de présence à la date d'acquisition uniquement	Condition de présence à la date d'acquisition uniquement
Durée de la période d'acquisition au terme de laquelle l'attribution est définitive	1 an	1 an
Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'acquisition définitive	1 an	1 an
Nombres d'actions sous conditions de présence attribuées au cours de l'exercice	8 000	6 533
Nombre d'actions forcloses ou annulées au cours de l'exercice	0	0
Nombre d'actions définitivement attribuées au cours de l'exercice	0	0
Nombre d'actions au 31/12/2016 pouvant être définitivement attribuées sur des actions précédemment consenties sous réserve de la réalisation des conditions de présence fixées	0	0
Prix de l'action à la date d'attribution	17,45 €	17,45 €
Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice	0 €	0 €
Montant du passif enregistré au bilan	0 €	0 €

COMPTES ANNUELS

Notes	Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2016	31/12/2015
	Capital souscrit non appelé				
1.1/1.4	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	876 800	765 178	111 622	218 567
	Fonds commercial				
	Autres				
	Immobilisations incorporelles en cours	362 619		362 619	50 095
	Avances et acomptes				
1.2/1.4	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	2 620	1 593	1 027	110 020
	Installations techniques, matériel, outillage	25 749	22 365	3 385	4 952
	Autres	100 165	64 793	35 372	39 410
	Immobilisations corporelles en cours	428 338		428 338	14 748
	Avances et acomptes				
1.3/1.4	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Titres de participations	7 921 435		7 921 435	7 921 435
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	341 022	2 658	338 364	290 245
	ACTIF IMMOBILISE	10 058 749	856 587	9 202 162	8 649 472
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
1.5	Marchandises	8 709 802	198 754	8 511 049	5 588 602
	Avances et acomptes versés sur commandes	142 607		142 607	50 173
1.6	CREANCES				
	Créances clients et comptes rattachés	17 930 149	9 297	17 920 852	14 446 905
	Autres	586 037		586 037	233 994
	Capital souscrit et appelé, non versé				
1.9	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres	163 741		163 741	163 741
	Autres titres				
	Instruments de trésorerie				
1.9	Disponibilités	3 457 131		3 457 131	3 782 424
1.10	Charges constatées d'avance	97 673		97 673	253 645
	ACTIF CIRCULANT	31 087 141	208 050	30 879 090	24 519 484
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	Primes de remboursement des emprunts				
2.6	Ecart de conversion actif	171 396		171 396	48 126
	TOTAL GENERAL	41 317 286	1 064 638	40 252 648	33 217 082

Notes	Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
2.1	Capital	1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserve légale	100 000	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 500 000	1 500 000
	Report à nouveau	11 837 757	7 922 778
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	5 752 754	5 897 821
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	144 217	108 438
2.2	CAPITAUX PROPRES	20 334 727	16 529 037
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	AUTRES FONDS PROPRES		
	Provisions pour risques	435 330	311 339
	Provisions pour charges		
2.3	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	435 330	311 339
	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 512 485	3 582 670
	Emprunts et dettes financières divers	8 659	510
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	16 484	3 845
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 727 471	10 320 724
	Dettes fiscales et sociales	1 295 316	1 841 747
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	124 440	88 401
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	475 742	473 490
2.4	DETTES	19 160 597	16 311 388
2.6.	Ecart de conversion passif	321 994	65 318
	TOTAL GENERAL	40 252 648	33 217 082

COMPTE DE RESULTAT EN EUROS

Notes	Rubriques	France	Exportation	31/12/2016	31/12/2015
	Ventes de marchandises	20 438 179	41 560 433	61 998 612	58 165 881
	Production vendue de biens				
	Production vendue de services	595 042	183 213	778 254	699 080
3.1	CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	21 033 221	41 743 646	62 776 866	58 864 961
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			460 400	500 133
	Autres produits			1 248 399	1 304 484
	PRODUITS D'EXPLOITATION			64 485 666	60 669 578
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)			52 276 360	47 346 630
	Variation de stock (marchandises)			(2 936 648)	(606 746)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			17 323	25 502
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
	Autres achats et charges externes			2 587 768	2 485 341
	Impôts, taxes et versements assimilés			406 550	367 130
	Salaires et traitements			3 298 732	3 284 017
3.2	Charges sociales			1 227 717	1 521 283
	DOTATIONS D'EXPLOITATION				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			167 539	203 081
	Sur immobilisations : dotations aux provisions				
	Sur actif circulant : dotations aux provisions			202 377	193 180
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			251 707	263 213
	Autres charges			37 198	62 031
	CHARGES D'EXPLOITATION			57 536 622	55 144 662
	RESULTAT D'EXPLOITATION			6 949 043	5 524 916
	QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	PRODUITS FINANCIERS				
	Produits financiers de participations			1 568 182	1 472 236
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés			2 606	4 958
	Reprises sur provisions et transferts de charges			48 901	73 853
	Différences positives de change			961 827	1 821 592
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
4	PRODUITS FINANCIERS			2 581 516	3 372 639
	Dotations financières aux amortissements et provisions			174 054	48 901
	Intérêts et charges assimilées			72 478	105 088
	Différences négatives de change			986 714	1 277 958
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
4	CHARGES FINANCIERES			1 233 246	1 431 946
4	RESULTAT FINANCIER			1 348 270	1 940 693
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			8 297 313	7 465 609

COMPTE DE RESULTAT EN EUROS (suite)

<i>Notes Rubriques</i>	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 050	675 638
Produits exceptionnels sur opérations en capital	63 125	12 551
Reprises sur provisions et transferts de charges	31 745	
5	PRODUITS EXCEPTIONNELS	99 920
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	745	98
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	83 422	1 077
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	123 408	36 126
5	CHARGES EXCEPTIONNELLES	207 574
5	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(107 654)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
6 Impôts sur les bénéfices	2 436 905	2 218 675
	TOTAL DES PRODUITS	67 167 102
	TOTAL DES CHARGES	61 414 348
	BENEFICE OU PERTE	5 752 754

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En date du 1^{er} juillet 2016, il a été procédé à la division par 4 du nominal de l'action, et ce, conformément à la résolution adoptée lors de l'Assemblée Générale du le 16 juin 2016.

Le nombre d'actions composant le capital a ainsi été porté à 4 000 000 et le nominal a été ramené de 1 € à 0,25 €.

Un échange de chacune des actions de 1 € de nominal contre 4 actions nouvelles de 0,25 € de nominal et de même jouissance a été réalisé.

Au 31 décembre 2016, la Société a quitté les locaux qu'elle occupait afin d'emménager dans un siège social neuf dès le 2 janvier 2017. A cette occasion, il a été procédé à la mise au rebut et à la cession d'immobilisations qui n'ont pas été reprises dans les nouveaux locaux.

Le transfert du siège social a été autorisé par le Conseil d'administration du 28 novembre 2016.

Il n'existe aucun autre fait caractéristique de l'exercice ayant une incidence comptable ou qui empêcherait la comparaison des postes du bilan et compte de résultat d'un exercice sur l'autre.

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 incluent des transactions intragroupes dont le montant s'élève à 37 millions d'euros contre 34 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il convient par ailleurs de noter le changement de dénomination sociale des sociétés américaine et australienne (ex J2) qui s'appellent désormais AURES comme les autres entités opérationnelles du groupe.

■ EVENEMENTS POST CLOTURE

En date du 17 janvier 2017, la société a eu connaissance du jugement rendu par la Cour d'Appel de Paris dans le cadre du litige qui l'oppose à un ancien dirigeant. La Cour d'Appel a partiellement infirmé le jugement rendu par le Conseil des Prud'hommes en date du 17 décembre 2013. Les conséquences financières de cette décision font l'objet d'une provision pour risques au 31 décembre 2016.

En date du 21 mars 2017, la Société a eu connaissance d'un pourvoi en Cassation de la part de l'ancien dirigeant.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2016 et la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration le 26 avril 2017.

En date du 2 janvier 2017, la Société a transféré son siège social vers de nouveaux locaux qui se situent à 8 minutes des anciens locaux. La décision de déménagement se justifie pour la Société au regard du développement de cette dernière et de l'étroitesse des anciens locaux (zone de stockage de 692m², places de parking insuffisantes).

Les nouveaux locaux ont été livrés à l'état neuf, bénéficient d'une zone de stockage de 990m², d'une zone d'activité de plus de 300m² et de plus de 60 places de parking.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 20 septembre 2016.

■ REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social clos le 31 décembre 2016 a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Le total du bilan avant répartition est de 40 252 648 € et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégage un résultat net comptable de 5 752 754 €.

Les comptes sociaux sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du Plan Comptable Général (règlement de l'ANC N°2016-07 du 4-11-2016 relatif au Plan Comptable Général).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

■ NOTES SUR LE BILAN

1. Notes sur le bilan actif

1.1. Immobilisations incorporelles

Cette rubrique n'inclut pas de frais de recherche et développement.

Ces derniers sont intégrés, s'il y a lieu, par nature dans les charges d'exploitation de l'exercice.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 8 ans selon leur nature.

1.2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production.

Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les dotations aux amortissements sont calculées suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue:

- Installations techniques matériel et outillage	1 à 5 ans
- Installations générales, agencements	2 à 10 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 8 ans
- Mobilier et matériel de bureau	4 à 10 ans

1.3. Immobilisations financières

Ce poste est composé des dépôts et cautionnements, titres de participation et créances rattachées ainsi que des actions propres de la Société détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

La valeur brute des titres de participation correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine de la société.

Une dépréciation des titres de participation est déterminée par différence entre leur valeur brute et leur valeur actuelle prenant en compte la quote-part de situation nette comptable, les plus-values latentes sur immobilisations et les perspectives de rentabilité.

Les actions propres de la Société détenues dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des actions propres (évaluée au cours moyen du dernier mois de l'exercice) est inférieure à leur valeur comptable.

Le cours moyen des actions du mois de décembre 2016 est 18,713 €, et, est inférieur au prix de revient unitaire des actions figurant au compte animation.

En conséquence, une dépréciation a été comptabilisée au 31 décembre 2016.

L'inventaire des actions propres figurant en immobilisations financières au 31 décembre 2016 est le suivant :

<i>Compte</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Prix de revient unitaire</i>	<i>Prix de revient total</i>	<i>Dépréciation</i>
Animation	4 249	19,338	82 170	2 658

1.4. Mouvements de l'exercice

Les mouvements de l'exercice relatifs aux immobilisations et amortissements sont détaillés dans les tableaux figurant ci-après.

Mouvements relatifs aux immobilisations

Acquisitions

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>Réévaluation</i>	<i>Acquisitions, apports</i>
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	904 870		348 828
Constructions installations générales, agencements, aménagements	348 609		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	36 974		3 106
Installations générales, agencements, aménagements			
Matériel de transport	14 120		12 157
Matériel de bureau, informatique, mobilier	192 894		23 445
Immobilisations corporelles en cours	14 748		428 338
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	607 345		467 045
Titres de participations et créances rattachées	7 921 435		
Prêts et autres immobilisations financières	291 020		99 010
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 212 455		99 010
TOTAL GENERAL	9 724 670		914 884

Cessions

<i>Rubriques</i>	<i>Virement</i>	<i>Cession</i>	<i>31/12/2016</i>
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT			
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	678	(13 600)	1 239 420
Constructions, installations générales, agencements		(345 989)	2 620
Installations techniques, matériel et outillages industriels		(14 331)	25 749
Installations générales, agencements divers			
Matériel de transport		(14 120)	12 157
Matériel de bureau, informatique, mobilier		(128 331)	88 009
Immobilisations corporelles en cours	14 748		428 338
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 748	(502 770)	556 873
Titres de participations et créances rattachées			7 921 435
Prêts et autres immobilisations financières		(49 008)	341 022
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		(49 008)	8 262 457
TOTAL GENERAL	15 427	(565 378)	10 058 749

Mouvements relatifs aux amortissements

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>31/12/2016</i>
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	636 207	128 971		765 178
Constructions installations générales, agencements, aménagements	238 588	103 405	(340 400)	1 593
Installations techniques, matériel et outillage industriels	32 023	2 456	(12 114)	22 365
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport	14 120	1 609	(14 120)	1 609
Matériel de bureau et informatique, mobilier	153 484	18 727	(109 027)	63 184
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	438 215	126 197	(475 662)	88 751
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	775	2 658	(775)	2 658
TOTAL GENERAL	1 075 197	257 826	(476 437)	856 587

1.5. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués selon la méthode du "coût moyen pondéré".

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais d'approche liés à l'achat.

Une dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans le tableau figurant ci-après :

	<i>31/12/2015</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>31/12/2016</i>
Marchandises	5 773 154	2 936 648		8 709 802
Dépréciation	(184 552)	198 754	(184 552)	(198 754)
VALEUR NETTE	5 588 602			8 511 049

1.6. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des difficultés de recouvrement susceptibles d'apparaître.

L'état des créances au 31 décembre 2016 est le suivant :

	31/12/2016	31/12/2015
Créances clients et comptes rattachés	17 919 021	14 443 464
Clients douteux ou litigieux	11 128	21 749
Dépréciation	(9 297)	(18 308)
VALEUR NETTE	17 920 852	14 446 905

L'état des échéances des créances est détaillé dans le tableau figurant ci-après :

Etat des créances par échéance

	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Autres immobilisations financières	341 022		341 022
Clients douteux ou litigieux	11 128		11 128
Autres créances clients	17 919 021	17 919 021	
Personnel et comptes rattachés	3 524		3 524
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	7 730	7 730	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	210 630	210 630	
Etat, autres collectivités : divers	55 035	55 035	
Débiteurs divers	309 117	306 617	2 500
Charges constatées d'avance	97 673	97 673	
TOTAL GENERAL	18 954 882	18 596 707	358 175

1.7. Produits à recevoir

L'état des produits à recevoir par poste du bilan au 31 décembre 2016 est le suivant :

Nature des produits	Montant
Fournisseurs avoirs à recevoir	79 455
Indemnités d'assurance à recevoir	31 745
TOTAL	111 200

1.8. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Elles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Lorsque le cours moyen du mois de clôture est inférieur au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

L'inventaire des disponibilités et valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2016 figure dans le tableau ci-après :

	31/12/2016	31/12/2015
Disponibilités en euros	1 372 568	2 181 699
Disponibilités en USD converties au taux de clôture	2 084 563	1 600 725
VMP (actions propres)	163 741	163 741
TOTAL	3 620 872	3 946 165

Le cours moyen des actions du mois de décembre 2016 est 18,713 €, et, est supérieur au prix de revient unitaire des actions figurant au compte des actions propres détenues au 31 décembre 2016.

Aucun gain latent n'est comptabilisé.

Le détail des valeurs mobilières de placement (actions propres) détenues au 31 décembre 2016 est le suivant :

<i>Compte</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Prix de revient unitaire</i>	<i>Prix de revient total</i>	<i>Dépréciation</i>
Actions propres	25 483	4,99	127 156	0
Actions propres réservées salariés	6 533	5,60	36 585	0
TOTAL	32 016		163 741	0

1.9. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance dont le détail figure ci-dessous ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur :

<i>Charges constatées d'avance</i> <i>Libellé</i>	<i>Date</i>		<i>Montant</i>		
	<i>Période</i>	<i>Exploitation</i>	<i>Financier</i>	<i>Exceptionnel</i>	
Locations	01/01/2017	03/12/2017	10 691		
Entretien et réparations	01/01/2017	31/01/2017	1 743		
Maintenance informatique	01/01/2017	31/12/2017	21 256		
Primes d'assurance	01/01/2017	31/12/2017	15 215		
Documentation	01/01/2017	31/12/2017	3 513		
Honoraires	01/01/2017	27/02/2017	636		
Publicité	01/01/2017	31/12/2017	17 352		
Voyages et déplacements	01/01/2017	08/02/2017	23 498		
Frais postaux et télécommunications	01/01/2017	31/01/2017	2 028		
Divers	01/01/2017	08/03/2018	406		
Redevance brevets licences	01/01/2017	21/09/2017	1 335		
TOTAL GENERAL			97 673		

2. Notes sur le bilan passif

2.1. Capital social

Le montant du capital social est de 1 000 000 €. Il est composé de 4 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,25 euro.

Conformément à la résolution adoptée lors de l'Assemblée Générale du le 16 juin 2016, il a été procédé, le 1^{er} juillet 2016, à la division par 4 du nominal de l'action qui a ainsi été ramené de 1 € à 0,25 €.

Un échange de chacune des actions de 1 € de nominal contre 4 actions nouvelles de 0,25 € de nominal et de même jouissance a ainsi été réalisé.

Le nombre d'actions composant le capital a ainsi été multiplié par 4 et porté à 4 000 000.

2.2. Capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 est la suivante :

	31/12/2015	Affectation du résultat 2015	Distribution de Dividendes	Résultat 2016	Autres variations	31/12/2016
Capital	1 000 000					1 000 000
Réserve légale	100 000					100 000
Autres réserves	1 500 000					1 500 000
Report à nouveau	7 922 778	5 897 821	(1 982 842)			11 837 757
Résultat de l'exercice	5 897 821	(5 897 821)		5 752 754		5 752 754
Provisions réglementées	108 438				35 779	144 217
TOTAL CAPITAUX PROPRES	16 529 037	0	(1 982 842)	5 752 754	35 779	20 334 727

Provisions réglementées

	31/12/2015	Dotations	Reprises	31/12/2016
Amortissements dérogatoires	108 438	35 779		144 217
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	108 438	35 779		144 217

2.3. Provisions

Les obligations à l'égard des tiers, connues à la date de clôture et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable, font l'objet d'une provision lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante.

Mouvements relatifs aux provisions

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Dont reprises pour utilisation</i>	<i>31/12/2016</i>
Provision pour litiges	0	33 603	0	0	33 603
Provision pour garanties	263 213	218 104	(263 213)	0	218 104
Provision pour attribution d'actions gratuites	0	12 227			12 227
Provision pour pertes de change	48 126	171 396	(48 126)	0	171 396
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	311 339	435 330	(311 339)	0	435 330

Garantie accordée aux clients

Sur une base statistique, les coûts liés à la mise en œuvre de la garantie contractuelle consentie aux clients sur les ventes d'équipements sont provisionnés dans les comptes.

La provision est notamment déterminée en fonction du chiffre d'affaires réalisé et de la durée de garantie restant à courir à la clôture de l'exercice.

Provision pour litiges

Une provision pour litige relative à la procédure prud'homale qui oppose la Société à un ancien dirigeant a été comptabilisée pour un montant de 33 603 € au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Elle fait suite au jugement rendu par la Cour d'Appel de Paris en date du 17 janvier 2017 qui a partiellement infirmé le jugement rendu par le Conseil des Prud'hommes en date du 17 décembre 2013.

En date du 21 mars 2017, la Société a eu connaissance d'un pourvoi en Cassation de la part de l'ancien dirigeant, qui n'a pas nécessité de provision complémentaire.

Concernant la seconde procédure dans laquelle la Société est engagée, la position prise lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2015 a été maintenue. Le jugement rendu le 12 avril 2016 par le Conseil de Prud'hommes d'Evry a débouté le demandeur de l'intégralité de ses demandes. Un appel a été interjeté en date du 29 avril 2016.

Provision pour attribution d'actions gratuites

La provision d'un montant de 12 227 € correspond à l'estimation, étalée sur la période d'acquisition, de la moins-value attendue sur la remise des actions au titre du plan AGA 2016-2 et de la contribution patronale « Loi Macron ».

2.4. Plan d'attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 16 juin 2016 le Conseil d'Administration à consentir aux membres du personnel salarié du Groupe et/ou certains mandataires sociaux, en une ou plusieurs fois, et, ce, pendant un délai maximum de 38 mois, des actions gratuites sous conditions de performance ou non.

Cette autorisation a fait l'objet d'une utilisation partielle, dont les modalités ainsi que la liste des bénéficiaires, ont été arrêtées par le Conseil d'Administration en date du 21 octobre 2016.

Les principales caractéristiques de ces plans sont résumées dans le tableau ci-après :

<i>Présentation de synthèse</i>	<i>Plan AGA 2016-1</i>	<i>Plan AGA 2016-2</i>
Date de l'assemblée	16 juin 2016	16 juin 2016
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	10% du capital social au jour de la présente assemblée	10% du capital social au jour de la présente assemblée
Nombre total d'actions effectivement attribuées	8 000	6 533
Date de la décision du Conseil d'Administration	21 octobre 2016	21 octobre 2016
Période d'évaluation de la mesure de la condition d'attribution	Condition de performance liée au CA Groupe 2016 ≥ 100 \$m ou ≥ 100m€ Condition de présence à la date d'acquisition uniquement	Condition de présence à la date d'acquisition uniquement
Durée de la période d'acquisition au terme de laquelle l'attribution est définitive	1 an	1 an
Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'acquisition définitive	1 an	1 an
Nombres d'actions sous conditions de présence attribuées au cours de l'exercice	8 000	6 533
Nombre d'actions forcloses ou annulées au cours de l'exercice	0	0
Nombre d'actions définitivement attribuées au cours de l'exercice	0	0
Nombre d'actions au 31/12/2016 pouvant être définitivement attribuées sur des actions précédemment consenties sous réserve de la réalisation des conditions de présence fixées	0	0
Prix de l'action à la date d'attribution	17,45 €	17,45 €
Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice	0 €	12 227 €
Montant du passif enregistré au bilan	0 €	12 227 €

Il n'a pas été comptabilisé de charges au titre du plan AGA 2016-1, les conditions de performances n'étant pas été atteintes.

2.5. Dettes

L'état des dettes par échéance au 31 décembre 2016 est le suivant :

	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an,-5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	3 791	3 791		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	2 508 694	1 491 411	1 017 282	
Emprunts et dettes financières divers	8 659	8 659		
Avances et acomptes reçus	16 484	16 484		
Fournisseurs et comptes rattachés	14 727 471	14 727 471		
Personnel et comptes rattachés	471 596	471 596		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	633 435	633 435		
Etat : impôt sur les bénéfices	158 744	158 744		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	9 622	9 622		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	21 919	21 919		
Autres dettes	124 440	124 440		
Produits constatés d'avance	475 742	247 042	228 700	
TOTAL GENERAL	19 160 597	17 914 615	1 245 982	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	159 125			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 229 343			

Les produits constatés d'avance correspondent au chiffre d'affaires relatif aux extensions de garantie pour la durée restant à courir sur les exercices futurs.

2.6. Charges à payer

L'état des charges à payer par poste du bilan au 31 décembre 2016 est le suivant :

<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>
Dettes fournisseurs	5 140 190
Dettes fiscales et sociales	794 780
Intérêts courus	12 451
TOTAL	5 947 421

2.7. Ecart de conversion

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération ou au cours de couverture pour les opérations en dollar US concernées par ces couvertures.

Les dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de couverture lorsqu'elles font l'objet de contrats d'achat à terme de devises et au cours de fin d'exercice pour les autres.

Pour les dettes enregistrées au cours du jour, les différences résultant de cette évaluation sont portées au bilan en écarts de conversion actif et passif.

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque.

En ce qui concerne les comptes bancaires courants et les caisses en devises, les écarts constatés sont comptabilisés en pertes ou gains de change.

Le détail des écarts de conversion figure dans le tableau ci-après :

<i>Nature des écarts</i>	<i>Actif</i> <i>Perte latente</i>	<i>Provision pour perte</i> <i>de change</i>	<i>Passif</i> <i>Gain latent</i>
Créances	2	2	321 940
Dettes d'exploitation	171 394	171 394	54
TOTAL	171 396	171 396	321 994

■ NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3. Résultat d'exploitation

3.1. Ventilation géographique du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques est la suivante au 31 décembre 2016 :

<i>Zone géographique</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>% Variation</i>
France	21 033 221	20 596 966	2,1%
U.E.	26 763 399	22 738 194	17,7%
Export	14 980 246	15 529 801	-3,5%
TOTAL	62 776 866	58 864 961	6,6%

3.2. C.I.C.E.

Le CICE a été enregistré en réduction des frais de personnel, comme l'autorise la note de l'Autorité de Normalisation Comptable de février 2013.

Le montant comptabilisé en 2016 est de 55 035 €.

Le CICE 2016 sera imputé sur l'impôt dû au moment de la liquidation de mai 2017.

Le CICE 2015 d'un montant de 50 089€ a été imputé sur l'impôt dû lors de sa liquidation en mai 2016.

Ce montant a été affecté en totalité à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

4. Résultat financier

Le détail des charges et produits financiers au 31 décembre 2016 est le suivant :

	31/12/2016	31/12/2015
Provision pour risque de change	(171 396)	(48 126)
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	(2 658)	(775)
Intérêts des emprunts et découverts	(72 478)	(105 088)
Pertes de change	(986 714)	(1 277 958)
TOTAL CHARGES FINANCIERES	(1 233 246)	(1 431 946)
Revenus des titres de participation	1 566 663	1 470 086
Intérêts sur créances rattachées à des participations	1 519	2 150
Autres produits financiers	2 606	4 958
Provision pour risque de change	48 126	73 741
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	775	112
Gains de change	961 827	1 821 592
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	2 581 516	3 372 639
RESULTAT FINANCIER	1 348 270	1 940 693

5. Résultat exceptionnel

Le détail des charges et produits exceptionnels au 31 décembre 2016 est le suivant :

	31/12/2016	31/12/2015
Mali sur rachat d'actions propres	(24 569)	(961)
Amortissements dérogatoires	(35 779)	(36 126)
Amendes et pénalités non déductibles	(390)	(906)
Valeur nette comptable des immobilisations	(27 108)	
Autres charges exceptionnelles	(119 728)	691
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	(207 574)	(37 302)
Boni sur cession d'actions propres	18 405	12 551
Produits de cession d'immobilisations	44 720	
Autres produits exceptionnels	36 795	675 638
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	99 920	688 199
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(107 654)	650 887

Le poste « autres charges exceptionnelles » inclut la somme de 88 K€ correspondant aux amortissements exceptionnels des immobilisations mises au rebut suite au déménagement du siège social de la société. Il inclut également une indemnité pour perte financière sur un véhicule loué à hauteur de 32 K€. Cette dernière est couverte par un produit exceptionnel du même montant.

6. Impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

<i>Répartition</i>	<i>Résultat</i>		<i>Résultat net</i>
	<i>avant impôt</i>	<i>Impôt dû</i>	<i>après impôt</i>
Résultat courant	8 297 313	(2 468 938)	5 828 375
Résultat exceptionnel à court terme	(107 654)	32 033	(75 621)
RESULTAT COMPTABLE	8 189 659	2 436 905	5 752 754

Accroissement et allégement de la dette future d'impôts

	<i>31/12/20106</i>	<i>31/12/2015</i>
IMPOT DU SUR :		
A réintégrer ultérieurement : Ecart de conversion actif	171 396	48 126
TOTAL ACCROISSEMENTS	171 396	48 126
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :		
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :		
Provisions et charges à payer	(258 389)	(127 397)
A déduire ultérieurement :		
Autres Ecart de conversion passif	(321 994)	(65 318)
TOTAL ALLEGEMENTS	(580 383)	(192 715)
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	(408 987)	(144 589)

■ AUTRES INFORMATIONS

7. Entreprises liées et transactions effectuées avec les parties liées

7.1. Liste des filiales et participations

La société AURES Technologies S.A. est la société mère du groupe consolidé AURES.

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

<i>Filiales (plus de 50%) Dénomination, Siège social</i>	<i>AURES Technologies Ltd Runcorn, GB</i>	<i>Aures Technologies GmbH Furstenfelbruck, DE</i>	<i>J2 Systems Technology Ltd Warrington, GB</i>
Capital	£ 5 000	25 000 €	£ 42 229
Capitaux propres autres que le capital	£ 4 237 024	868 389 €	£ 248 772
Q.P. détenue	100 %	90 %	100 %
Valeur brute des titres	291 899 €	22 500 €	7 607 036 €
Valeur nette des titres	291 899 €	22 500 €	7 607 036 €
Prêts, avances	0 €	0 €	0 €
Chiffre d'affaires	£ 17 942 099	9 632 719 €	£ 0
Résultat	£ 3 510 094	818 739 €	£ 213 547
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	1 008 663 €	410 828 €	0 €

<i>Filiales (plus de 50%) Dénomination, Siège social</i>	<i>J2 Retail System Ltd Warrington, GB</i>	<i>Aures Technologies Pty Mortdale, AUS</i>	<i>Aures Technologies Inc Irvine CA, USA</i>
Capital	£ 1 000	AUS \$10	\$ 10 000
Capitaux propres autres que le capital	£ (1 000)	AUD 2 989 760	\$(2 224 684)
Q.P. détenue	100 %	100 %	100 %
Valeur brute des titres	0 €	0 €	0 €
Valeur nette des titres	0 €	0 €	0 €
Prêts, avances	0 €	0 €	0 €
Chiffre d'affaires	£ 0	AUD 12 784 498	\$ 11 554 042
Résultat	£(3 249 313)	AUD 693 634	\$ 123 576
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	0 €	0 €	0 €

7.2. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les filiales détenues à 90% ou en totalité par AURES Technologies S.A. et sont conclues à des conditions normales de marché.

8. Engagements hors bilan

<i>Engagements donnés</i>						
<i>Catégories d'engagements</i>	<i>Total</i>	<i>Au profit de</i>				
		<i>Dirigeants</i>	<i>Filiales</i>	<i>Participations</i>	<i>Autres entreprises liées</i>	<i>Autres</i>
Achats à terme de devises	1 777 346					1 777 346
Engagement de retraite	429 694					429 694
Nantissement du fonds de commerce	5 060 000					5 060 000
TOTAL	7 267 040					7 267 040

Instrument financiers

Dans le cadre de sa gestion du risque de change, AURES Technologies S.A. souscrit des contrats de change à terme de devises.

En ce qui concerne les instruments de change, ces contrats consistent essentiellement en des engagements d'achat à terme sur le dollar, à horizon de six mois ou un an.

Engagement de retraite

La Société n'a pas d'engagement en matière de retraite, mais seulement au titre des indemnités de départ selon la convention collective.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées - Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par pallier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (valeur des engagements ou « Defined Benefit Obligation ») correspond aux engagements de la société pour services « rendus ». La dette actuarielle correspond au montant des engagements qui doit être provisionné dans les comptes.

La part des engagements affectée à l'exercice qui suit la date de l'évaluation (coût des services) correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

L'engagement futur hors bilan figure dans le tableau des engagements. Il est calculé individuellement conformément aux recommandations de l'IASB (International Accounting Standards Board) dans le cadre de la norme IAS19 révisée. Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau de la société.

Les hypothèses retenues pour l'année sont les suivantes :

	2016	2015
Taux de mortalité	TD/TV 2012-2014	TD/TV 2011-2013
Taux d'actualisation	1,5%	2,0%
Taux d'évolution des salaires	1,5%	1,5%
Age théorique de départ à la retraite cadres	65 ans	65 ans
Age théorique de départ à la retraite non cadres	63 ans	63 ans
Taux de turnover	1,9%	1,9%
Taux de charges sociales patronales	48,4%	47,1%

Nantissement du fonds de commerce

Une inscription au titre du nantissement du fonds de commerce a été réalisée en date du 31 décembre 2012 par le CREDIT DU NORD et la B.N.P. PARIBAS pour un montant de 5.060.000 euros dans le cadre de la mise en place du financement nécessaire à l'acquisition du groupe J2 Systems Technology le 20 décembre 2012.

Covenants bancaires

Dans le cadre de la mise en place du financement nécessaire à l'acquisition du groupe J2 Systems Technology le 20 décembre 2012, la société s'engage à respecter les ratios financiers tels que décrits dans le contrat de prêt.

Il s'agit des quatre ratios suivants :

- Dettes stables / Fonds propres
- Dettes stables/ CAF
- Cash-flow libre consolidé/service de la dette
- Dettes financières nettes/EBE

Les valeurs qui doivent être maintenues au 31 décembre 2016 sont les suivantes :

- Dettes stables / Fonds propres : inférieur à 1
- Dettes stables/ CAF : inférieur à 4
- Cash-flow libre consolidé/service de la dette : supérieur à 1
- Dettes financières nettes/EBE : inférieur à 1,5

Au 31/12/2016, un des ratios bancaires n'a pas été respecté. Cela n'emporte aucune conséquence sur les comptes dans la mesure où la dette financière afférente est exigible à moins d'un an et que la société dispose de la trésorerie disponible pour honorer cette échéance.

9. Stock-options

Il n'existe pas de plan de stock option à la clôture de l'exercice 2016.

10. Rémunération des dirigeants

La rémunération versée aux membres des organes de direction s'est élevée à 696 573 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (691 891 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015).

Aucune avance n'a été consentie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

11. Ventilation de l'effectif moyen

	31/12/2016		31/12/2015	
<i>Effectifs</i>	<i>Personnel salarié</i>	<i>Personnel salarié</i>	<i>Personnel à disposition de l'entreprise</i>	
Cadres	20,00	19,34	0,00	
Employés	27,05	25,94	1,60	
TOTAL	47,05	45,28	1,60	

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE EN MILLIERS D'EUROS

RUBRIQUES	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net	5 753	5 898
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
- Amortissements et provisions	417	178
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	(18)	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	6 152	6 076
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
Stocks	2 931	(600)
Créances	3 877	(2 845)
Dettes	(4 167)	2 041
Flux net de trésorerie généré par l'activité (1)	3 511	4 672
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(828)	
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	45	1 128
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (2)	(783)	1 128
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 983)	(1 487)
Emissions d'emprunts	159	
Remboursements d'emprunts	(1 229)	(1 320)
Avance et remboursement lignes trésorerie		
Valeurs Mobilières de Placement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (3)	(3 053)	(2 807)
Incidence des variations de cours des devises (4)		
Variations de trésorerie (A) = (1) +(2) +(3) + (4)	(325)	2 994
Trésorerie d'ouverture (B)*	3 942	949
Trésorerie de clôture (C)*	3 617	3 942

* La trésorerie d'ouverture et la trésorerie de clôture incluent les actions propres pour un montant de 163K€.

<i>Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>31/12/2016 12</i>	<i>31/12/2015 12</i>	<i>31/12/2014 12</i>	<i>31/12/2013 12</i>	<i>31/12/2012 12</i>
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	4 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	62 776 866	58 864 961	51 183 799	30 453 095	29 086 790
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	8 599 443	8 287 011	5 388 147	2 361 531	3 320 809
Impôts sur les bénéficiaires	2 436 905	2 218 675	1 924 871	750 132	665 324
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	409 784	170 515	(512 880)	34 656	601 266
Résultat net	5 752 754	5 897 821	3 976 156	1 576 743	2 054 219
Résultat distribué	1 982 842	1 486 907	0	0	989 495
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot amortissements, provisions	1.54	6.07	3.46	1.61	2.66
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1.44	5.90	3.98	1.58	2.05
Dividende attribué	2.00	1.50	0	0	1.00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	47.05	46.88	46.24	44.10	44.52
Masse salariale	3 298 732	3 284 017	2 981 436	2 751 927	2 707 241
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 227 717	1 521 283	1 466 155	1 236 436	1 422 896

12. Responsable du rapport financier annuel

Patrick CATHALA

Président Directeur Général

13. Déclaration du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Patrick CATHALA

Président Directeur Général

AURES TECHNOLOGIES SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

F.-M. RICHARD ET ASSOCIES
1, place d'Estienne d'Orves
75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires
AURES TECHNOLOGIES SA
24 bis rue Léonard de Vinci
91090 LISSES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AURES TECHNOLOGIES SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 1.2.2, 1.3.1, 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les modalités d'évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes annexes 1.2.2, 1.3.1, 4.1 et 4.2 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport sur la gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly sur Seine et Paris, le 10 mai 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

FM RICHARD ET ASSOCIES

Pierre Marty

Henri Rabourdin

AURES TECHNOLOGIES SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

F.-M. RICHARD ET ASSOCIES
1, place d'Estienne d'Orves
75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires
AURES TECHNOLOGIES SA
24 bis rue Léonard de Vinci
91090 LISSES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AURES TECHNOLOGIES SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français,

réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

La note 1.3 « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : la société n'a pas communiqué les informations requises pour les mandataires sociaux autres que le Président Directeur Général.

AURES TECHNOLOGIES SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016 - Page 3

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly sur Seine et Paris, le 10 mai 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

F.-M. RICHARD ET ASSOCIES

Pierre Marty

Henri Rabourdin

AURES TECHNOLOGIES SA

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2016)**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

F.-M. RICHARD & ASSOCIES
1, place d'Estienne d'Orves
75009 Paris

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre
2016)**

Aux Actionnaires
AURES TECHNOLOGIES SA
ZAC des Folies
24 bis, rue Léonard de Vinci
91090 LISSES

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Bail commercial de courte durée au profit de la SCI CABOU

Personne concernée :

Monsieur Patrick Cathala, Gérant de la SCI Cabou et Président du conseil d'administration de la société Aures Technologies S.A.

Nature et objet :

La SCI Cabou s'est engagée à louer à la société Aures Technologies S.A., dans le cadre d'un bail commercial de courte durée et non renouvelable, des bureaux et locaux d'activité, situés 32, rue du Bois Chaland à Lisses (91090).

Modalités :

Par une délibération du 24 mai 2016, votre conseil d'administration a autorisé la signature d'un bail commercial concernant les locaux utilisés par la société, situés au 32 rue du Bois Chaland 91090 LISSES, dans le prolongement du bail commercial ayant pris fin le 31 mai 2016, moyennant un loyer mensuel.

Les loyers pris en charge entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2016 par votre société se sont élevés à 111 720 €.

2. Bail commercial au profit de la SCI LE CRISTAL UN

Personne concernée :

Monsieur Patrick Cathala, Gérant de la SCI Le Cristal Un et Président du conseil d'administration de la société Aures Technologies S.A.

Nature et objet :

La SCI Le Cristal Un s'est engagée à louer à la société Aures Technologies S.A., dans le cadre d'un bail commercial, des bureaux, des locaux d'activité et de stockage, situés ZAC des Folies – 24 bis, rue Léonard de Vinci à Lisses (91090).

Modalités :

Par une délibération du 20 septembre 2016, votre conseil d'administration a autorisé la signature d'un bail commercial concernant ces locaux, utilisés par la société à partir du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer annuel augmenté du remboursement de certaines charges.

Aucune charge n'a été enregistrée en 2016.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Bail commercial au profit de la SCI CABOU

Personnes concernées :

Monsieur Patrick Cathala, Gérant de la SCI Cabou et Président du conseil d'administration de la société Aures Technologies S.A.

Nature et objet :

La SCI Cabou loue à la société Aures Technologies S.A., dans le cadre d'un bail commercial, des bureaux et locaux d'activité situés 32, rue du Bois Chaland à Lisses.

Modalités :

Par une délibération du 15 avril 2010, votre conseil d'administration a autorisé le renouvellement d'un bail pour les locaux utilisés par la société, situés au 32, rue du Bois Chaland 91090 LISSES, moyennant un loyer annuel augmenté du remboursement de certaines charges. Ce bail a pris fin le 31 mai 2016.

Les montants pris en charge entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2016 par votre société se sont élevés à 113 052 € et se décomposent ainsi :

- Loyers 82 187 €
- Impôts fonciers 30 865 €

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 10 mai 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

F.-M. RICHARD & ASSOCIES

Pierre Marty

Henri Rabourdin

AURES TECHNOLOGIES SA

Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société AURES TECHNOLOGIES SA

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

F.-M. RICHARD & Associés
1 place d'Estienne d'Orves
75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société AURES TECHNOLOGIES SA

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires
AURES TECHNOLOGIES SA
24 bis rue Léonard de Vinci
91090 LISSES

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AURES TECHNOLOGIES SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce appellent de notre part les observations suivantes : le rapport du Président du conseil d'administration n'explique pas les raisons pour lesquelles la société a décidé de ne pas se référer aux dispositions d'un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Fait à Neuilly sur Seine et Paris, le 10 mai 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

F.-M. RICHARD ET ASSOCIES

Pierre Marty

Henri Rabourdin